

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

« Label plan mercredi »
2022-2025



Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
3, rue Jean Moulin - BP 40029
21701 Nuits-Saint-Georges Cedex

Sommaire :

Préambule :	Page 5
1/ Le porteur de projet :	Page 6
2/ Méthodologie : Un dialogue associant l'ensemble des acteurs :	Page 7
2.1 Le réseau des partenaires :	Page 7
2.2 La gouvernance du PEDT :	Page 8
2.3 Le calendrier indicatif :	Page 8
3/ Présentation du territoire :	Page 9
3.1 Le territoire concerné :	Page 9
3.2 Le diagnostic socio-démographique :	Page 10
3.2.1 La population du territoire :	Page 10
3.2.2 La densité de la population 2018 sur le territoire :	Page 10
3.2.3 Les emplois, la médiane du niveau de vie, le taux de pauvreté :	Page 10
3.2.4 La population par tranches d'âges sur le territoire :	Page 14
3.2.5 Evolution de la population allocataire :	Page 15
3.3 Les écoles et les effectifs du territoires :	Page 17
3.4 Implantation et l'état des structures de la Direction Enfance-Jeunesse :	Page 18
3.5 Les effectifs des inscrits aux prestations périscolaires :	Page 20
3.6 Les effectifs moyens des réservations périscolaires 2021-2022 :	Page 21
3.7 Les inscriptions et les effectifs des Mercredis 2021-2022 :	Page 22
3.8 Les effectifs des prestations extrascolaires 2021-2022 :	Page 22
3.9 Les effectifs de la Jeunesse 2021-2022 :	Page 23
3.10 Les effectifs CLAS 2021-2022 :	Page 23
3.11 Des structures existantes sur lesquelles peut s'appuyer le PEDT :	Page 24
3.12 Des Services dévoués pour offrir des projets aux habitants :	Page 24
3.13 La Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la jeunesse :	Page 25
3.13.1 Le service Petite enfance :	Page 25
3.13.2 Le service Enfance-Jeunesse :	Page 25
3.14 La journée périscolaire de l'enfant :	Page 26
3.14.1 L'accueil du matin :	Page 26
3.14.2 La restauration périscolaire :	Page 26
3.14.3 L'accueil du soir :	Page 26
3.15 Le dispositif CLAS :	Page 27
3.16 Le Plan Mercredi :	Page 27
3.17 L'Extrascolaire (Vacances scolaires) :	Page 28
3.18 La journée du mercredi et de l'extrascolaire de l'enfant :	Page 28
3.19 Les modalités d'inscriptions et tarifs :	Page 28
3.20 La tarification :	Page 28
3.21 La démarche de concertation :	Page 29
4/ Analyse du diagnostic :	Page 30
4.1 L'évaluation des thématiques :	Page 31
4.2 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :	Page 31
4.3 Les grands projets d'urbanisme :	Page 31
4.4 Le marché de restauration :	Page 31

4.5 L'organisation de travail et la formation des agents :	Page 32
4.6 La communication :	Page 32
4.7 Les représentants des parents d'élèves :	Page 32
4.8 La Convention Territoriale Globale :	Page 33

<u>5/ Les orientations définies avec l'ensemble des partenaires :</u>	Page 34
--	---------

5.1 Les axes du Projet Educatif du Territoire :	Page 34
5.2 Les objectifs opérationnels et les exemples d'actions :	Page 35
5.3 Un PEDT en évolution constante :	Page 40

<u>6/ L'évaluation :</u>	Page 40
---------------------------------	---------

<u>7/ Les modalités de renouvellement et de modification :</u>	Page 41
---	---------

Préambule :

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'Éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée par des intervenants variés dans des lieux et des moments différents, fonde la nécessité d'organiser les interventions des acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

La Communauté de communes porte des valeurs partagées et des ambitions collectives ; la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'accès à la citoyenneté, et mobilise ses ressources humaines et matérielles autour de ces objectifs.

Ce nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT), est le résultat d'un travail collaboratif entre les acteurs de la communauté éducative. Il vise à privilégier l'accessibilité des enfants du territoire et contribue à favoriser leur bien-être. Il met également en exergue l'ensemble des actions portées par les différents services de la Communauté de communes afin de développer à définir des enfants du territoire.

Après de nombreux temps de travaux et de concertations, 3 axes majeurs ont été définis :

- AXE n°1 : Prendre soin DE SOI et le dire ;
- AXE n°2 : Prendre soin DES AUTRES et le dire ;
- AXE n°3 : Prendre soin DE L'ENVIRONNEMENT et le dire.

Afin de garantir la continuité et la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire (de 2 à 17 ans), le PEDT s'appuie sur les dispositifs mis en place par les partenaires et acteurs éducatifs :

- La Convention Territoriale Globale ;
- Les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, élaborés par les équipes du Service Enfance Jeunesse ;
- Les projets d'écoles.

À l'occasion de son renouvellement, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a constitué un PEDT d'une durée de 3 ans (2022-2025) favorisant la mise en place d'une nouvelle offre d'activités périscolaires, extrascolaires et une meilleure cohérence entre les projets et dispositifs existants, dans l'intérêt de l'enfant. Il continuera à intégrer le « Plan Mercredi » élaboré par le Ministère de l'Education Nationale pour proposer une offre éducative périscolaire de qualité le mercredi.

Dans le cadre d'un suivi annuel, ce projet sera réévalué afin de répondre aux évolutions de la Communauté de communes, de sa population et de la réglementation en vigueur.

1/ Le porteur de projet :

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) relève de l'initiative de la Communauté de communes, il vise à mobiliser toutes les ressources du territoire et permet de formaliser à l'initiative des élus, un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps.

Collectivité territoriale porteur du projet : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (55 communes)

Le président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Monsieur Pascal Grappin

Vice-Présidente déléguée à la petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et aux Solidarités : Madame Valérie DUREUIL

Les compétences de la Collectivité territoriale : l'Environnement, la Petite Enfance, la Jeunesse, la Culture ; le Sport ; les Solidarités

Date de présentation du projet au Comité de pilotage : 20 avril et 04 mai 2022

Date de présentation au Conseil communautaire : 28 juin 2022

Durée du projet : 3 ans (2022-2025) avec une évaluation annuelle du dispositif et ajustements le cas échéant (avec possibilité de modifications par avenant)

Périmètre géographique : Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (environ 30 550 habitants), et prend en compte les spécificités de tout le territoire. La Communauté de communes compte 31 écoles publiques et 1 école privée (dont 2 classes ULIS et un dispositif Toute Petite Section), 2 collèges et 1 lycée.

Public concerné : Ce sont majoritairement des enfants et jeunes, ainsi que leurs familles, mais des enfants extérieurs à la Communauté de communes peuvent également être concernés (déménagement, dérogation scolaire...)

Enfants scolarisés dans le premier degré concernés : environ 2450 dans le public et 160 dans le privé.

Organisation du temps scolaire : 4 jours

Label Plan mercredi : Oui

Les temps ciblés : Les actions du PEDT se déroulent sur tous les temps de la journée de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), du lundi au vendredi de 07h15 à 18h30 et de 07h30 à 18h30 durant les vacances scolaires également pour le public jeunesse âgée de 11 à 17 ans.

Correspondant : Armelle MEZZAVILLA, Directrice Enfance Jeunesse

Adresse : Service Enfance Jeunesse
Espace France Services
3 Rue Jean Moulin
21700 NUITS-SAINT-GEORGES

Téléphone : 03.80.62.01.45

Courriel : armelle.mezzavilla@ccgevrey-nuits.com

2/ Méthodologie : Un dialogue associant l'ensemble des acteurs :

2.1 Le réseau des partenaires :

En vue de définir une politique concertée et partagée, la Communauté de communes s'est entourée de l'ensemble des acteurs intervenant pour le bien-être des enfants, tant dans la phase de diagnostic que dans la rédaction du nouveau PEDT.

Services de l'Etat	Communauté de communes	Familles	Associations et prestataires	Partenaires Institutionnels
Education Nationale (DASEN, Directeurs, Enseignants, Inspecteurs, Conseillers pédagogiques, DSSEN) Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	6 Directions partenaires - Direction Générale des Services - Direction Enfance-Jeunesse - Class - Direction de l'action culturelle et sportive - Direction de la biodiversité et du développement durable - Mission attractivité, développement économique et tourisme - Service Communication	Ensemble des représentants des parents d'élèves de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et leurs enfants	Associations et prestataires intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires	Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

2.2 La gouvernance du PEDT :

Le PEDT 2022-2025 de la Communauté de communes a été élaboré par le Service Enfance Jeunesse, qui continuera à en assurer l'animation. La gouvernance du PEDT est organisée autour de différentes instances qui en assureront les principales décisions, la coordination, la rédaction et l'évaluation avec l'objectif d'en faire un outil de référence.

Le Conseil Communautaire se positionne et vote le règlement des prestations, les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires, le PEDT et les éventuelles modifications par avenant au cours de la période d'application.

Le Comité de pilotage (COPIL) fixe les objectifs du PEDT, assure sa cohérence en lien avec la politique de la Communauté de communes, décide des évolutions et ajustements et participe à l'évaluation annuelle du PEDT. Ce comité est composé de la Vice-Présidente, déléguée à la Petite enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, aux Affaires sociales et aux Solidarités, des élus en charge de toutes les politiques publiques concernées par le projet, de l'Inspection de l'Education nationale (Directeurs, Enseignants, Inspecteurs, Conseillers pédagogiques), des représentants des parents d'élèves, de la CAF, de la SDJES, de la Direction Générale des Services, de la Direction Enfance-Jeunesse et des Services transversaux.

Le Comité technique (COTECH) est chargé de préparer les comités de pilotage, de mettre en place les réunions du comité de suivi, d'engager la réflexion sur les freins repérés et les adaptations nécessaires et de proposer des critères d'évaluation du PEDT au comité de pilotage. Il est composé de représentants du Service Enfance Jeunesse volontaires (Responsables des structures, d'Animateurs, et de la Direction Enfance-Jeunesse) .

Le Comité de suivi (CS) participe à l'évolution et à l'évaluation du PEDT. Suivant l'agenda et les besoins, plusieurs réunions peuvent être programmées dans l'année, comme ce fut le cas lors des ateliers préparatoires, sur des thématiques différentes. Il est composé des membres du COPIL.

2.3 Le calendrier indicatif :

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui	Août
2022												
2023												
2024												
2025												

 	CS / COPIL
 	CS / COTECH

3/ Présentation du territoire :

3.1 Le territoire concerné :

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges résulte de la fusion au 1er janvier 2017 de trois EPCI (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, de Nuits Saint Georges et du Sud Dijonnais). Les nouveaux statuts ont été entérinés par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2018. Au niveau des compétences optionnelles, on retrouve, au sein de l'action sociale, la compétence petite enfance, enfance, jeunesse et CLAS.

Composée de 30 550 habitants répartis en 55 communes, sur 493 km² , la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges se situe entre Dijon et Beaune, ce qui fait d'elle une collectivité territoriale stratégique et la Communauté de communes la plus importante de Côte d'Or.

Les communes : Agencourt - Arcenant - Argilly - Barges - Bevy - Boncourt-le-bois - Brochon - Broindon - Chambœuf - Chambolle-Musigny - Chaux - Chevannes - Collonges-Lès-Bévy - Comblanchien - Corcelles-Lès-Cîteaux - Corgoloin - Couche - Curley - Curtill-Vergy - Détain-Et-Bruant - Eperney-Sous-Gevrey - Fixin - Flagey-Echézeaux - Fussey - Gerland - Gevrey-Chambertin - Gilly-Les-Cîteaux - L'Etang-Vergy - Magny-Les-Villers - Marey-Lès-Fussey - Messanges - Meulley - Morey-Saint-Denis - Noiron-Sous-Gevrey - Nuits-Saint-Georges - Premeaux-Prissey - Quincey - Reulle-Vergy - Saint-Bernard - Saint-Nicolas-Les-Cîteaux - Saint-Philibert - Saulon-La-Chapelle - Saulon-La-rue - Savouges - Segrois - Semezanges - Ternant - Urcy - Valforêt - Villars-Fontaine - Villebichot - Villers-La-Faye - Villy-Le-Moutier - Vosne-Romanée - Vougeot

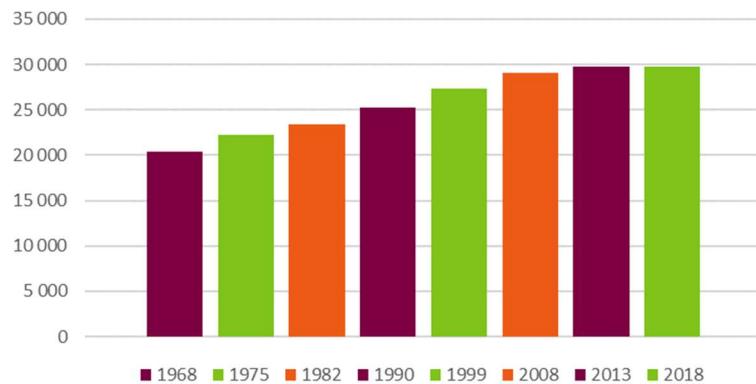


3.2 Le diagnostic socio-démographique :

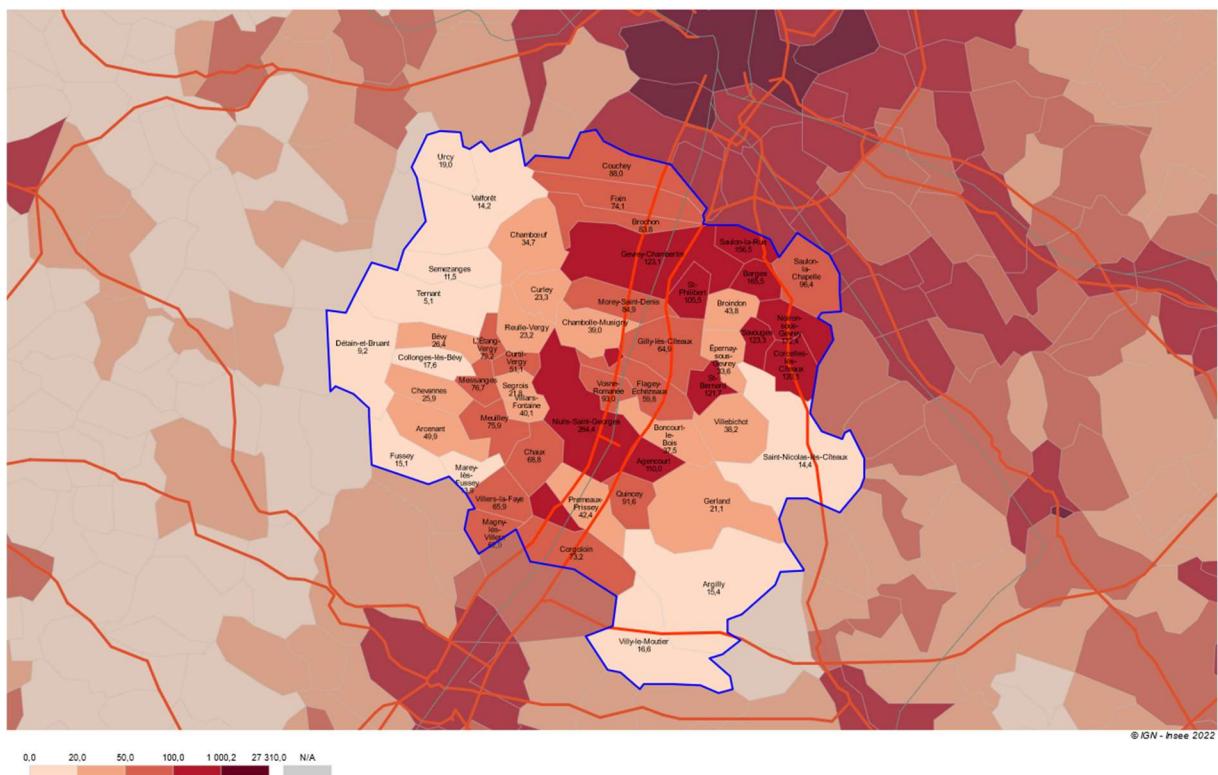
Depuis 15 ans, le territoire connaît de manière globale une évolution démographique positive, en lien avec son dynamisme et sa proximité de la région dijonnaise, grand bassin d'emploi. L'offre restreinte de logements et l'augmentation du foncier amènent les familles à s'installer dans des communes autour de l'agglomération dijonnaise.

3.2.1 La population du territoire :

EVOLUTION DE LA POPULATION 1968-2018



3.2.2 La densité de la population 2018 sur le territoire :

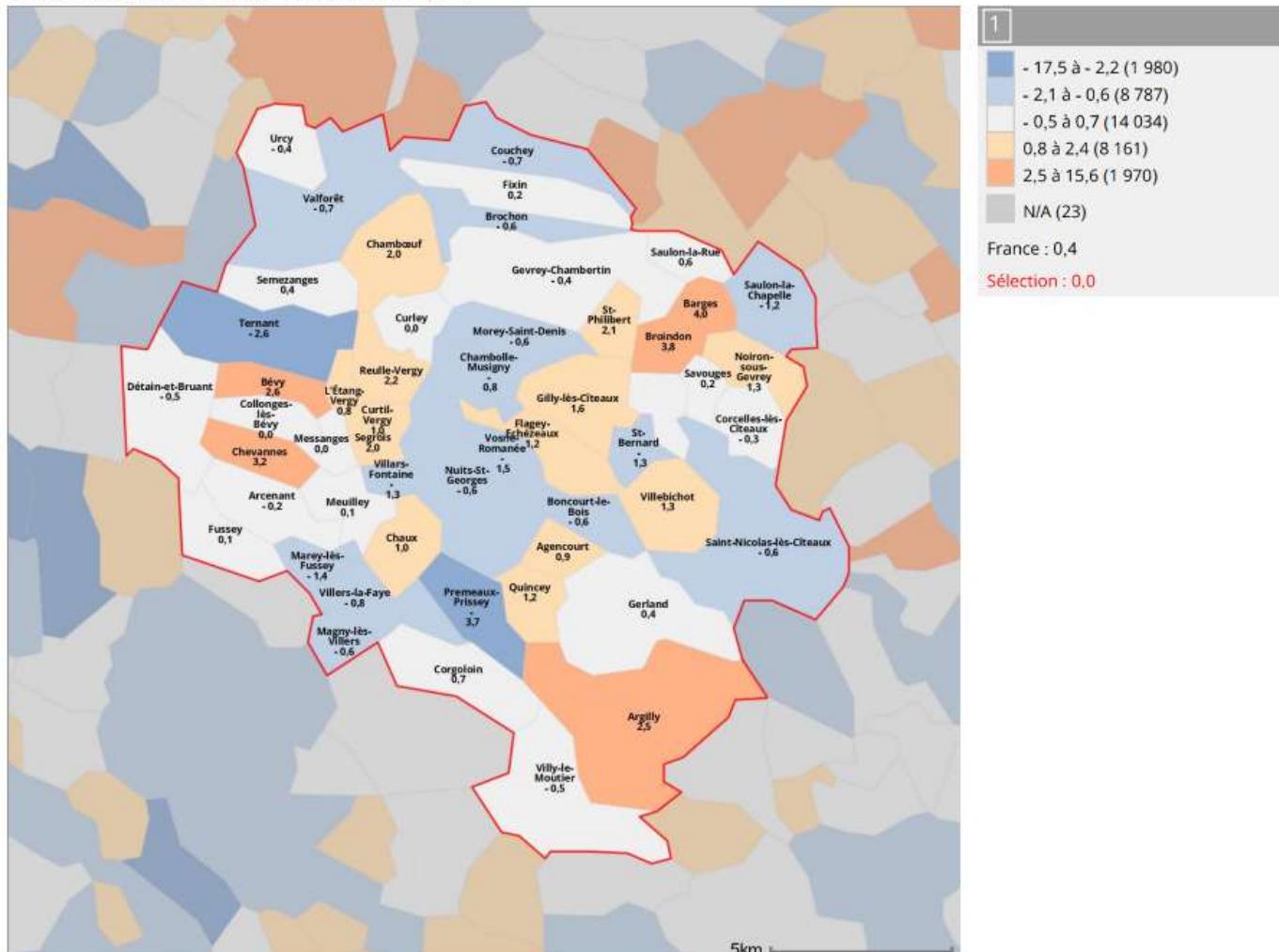


	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	20 446	22 258	23 404	25 314	27 290	29 078	29 755	29 743
Densité moyenne (hab/km²)	41,5	45,2	47,5	51,4	55,4	59	60,4	60,3

Les communes de Quincey et Agencourt, à proximité du bassin d'emploi de Nuits-Saint-Georges, les communes de Broindon, Barges et Saulon la Rue, proches du bassin d'emploi de Longvic-Dijon, des communes des Hautes-Côtes en lien avec des constructions individuelles ont vu leur population augmenter de manière significative.

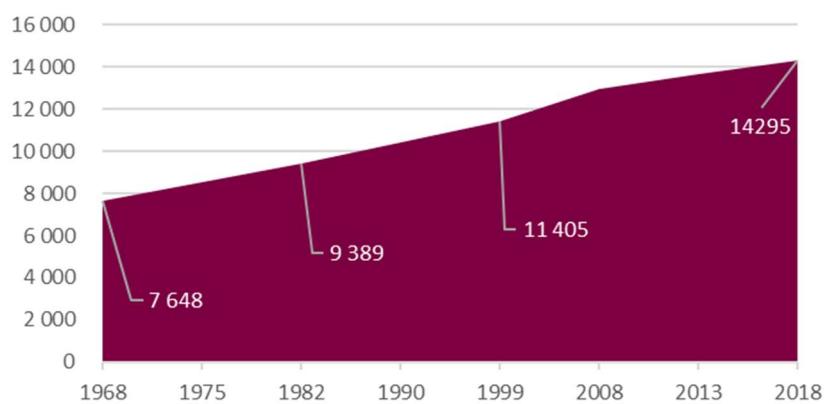
1 Évol. annuelle moy. de la population 2013 - 2019 (en %) 2019

Source : Insee, Recensements de la population (RP)



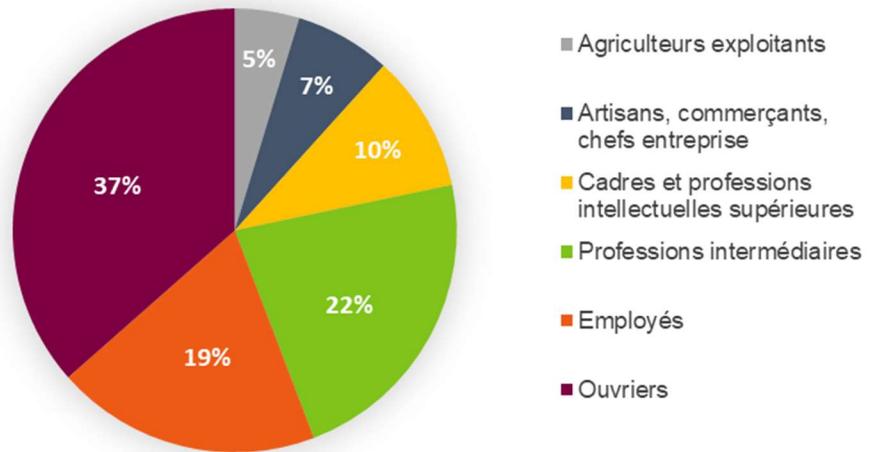
© IGN - Insee 2022

L'évolution du nombre des logements

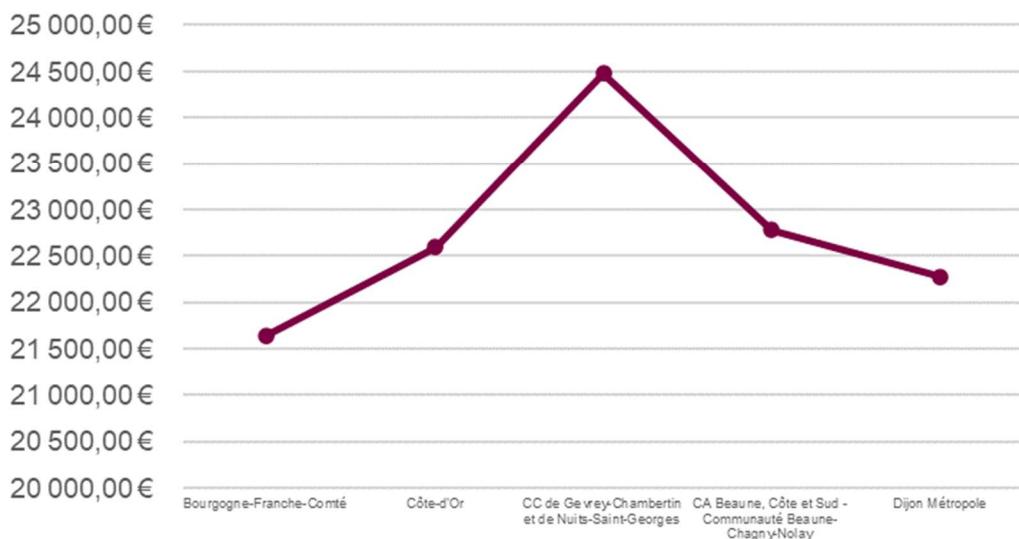


3.2.3 Les emplois, la médiane du niveau de vie, le taux de pauvreté et la formation sur le territoire :

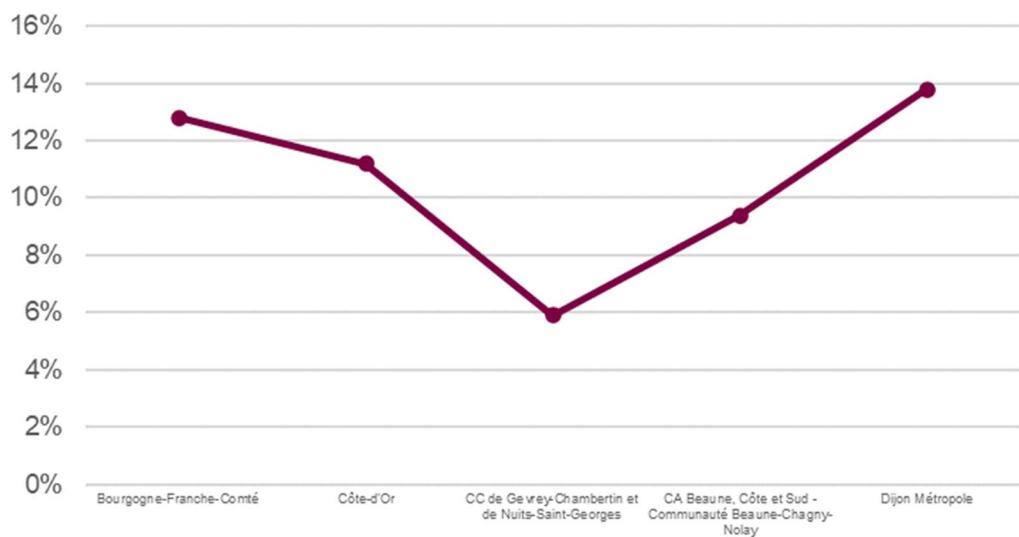
Emplois par catégorie socioprofessionnelle 2018



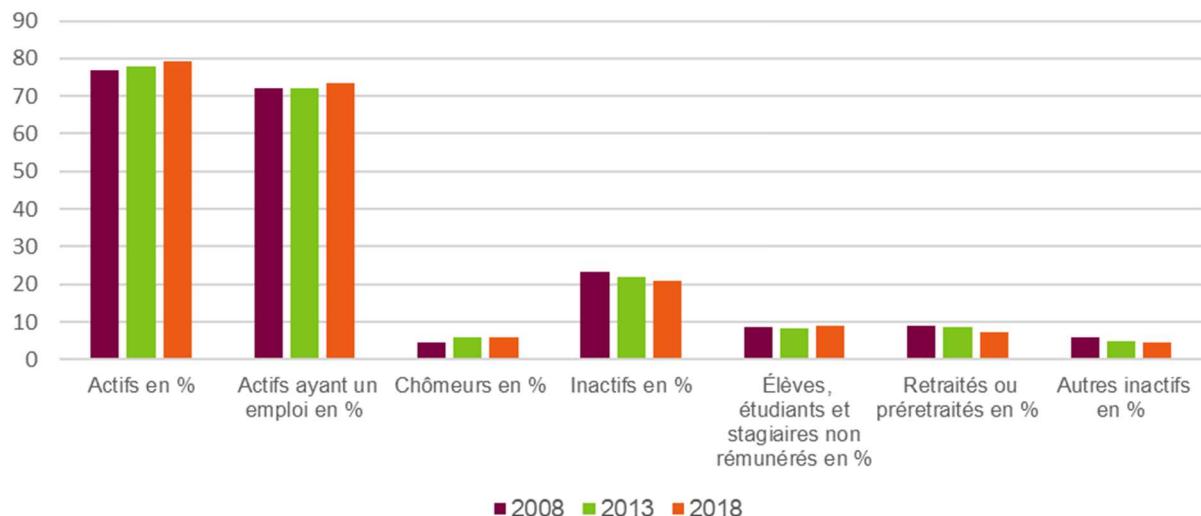
Médiane du niveau de vie



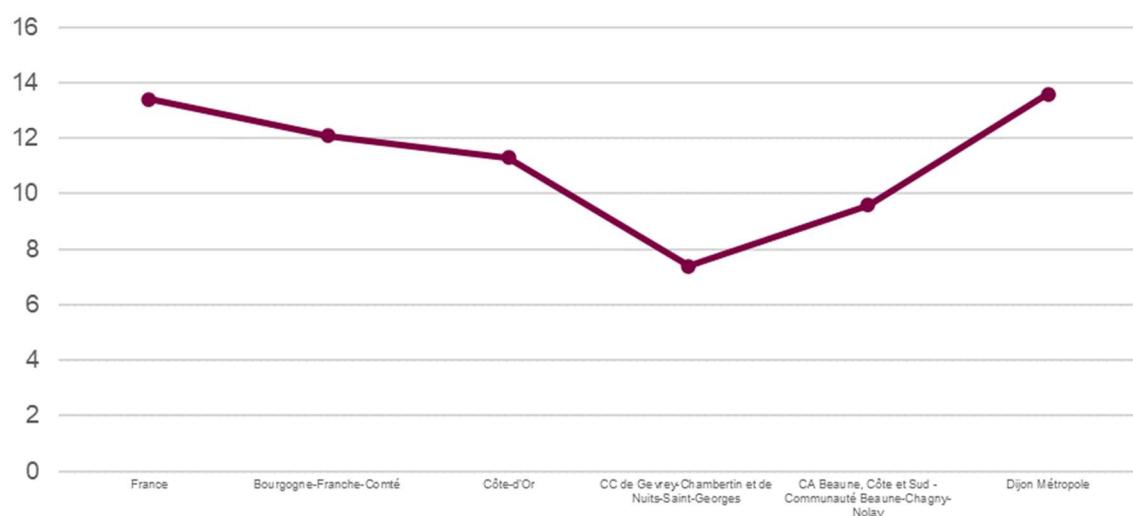
Taux de pauvreté %



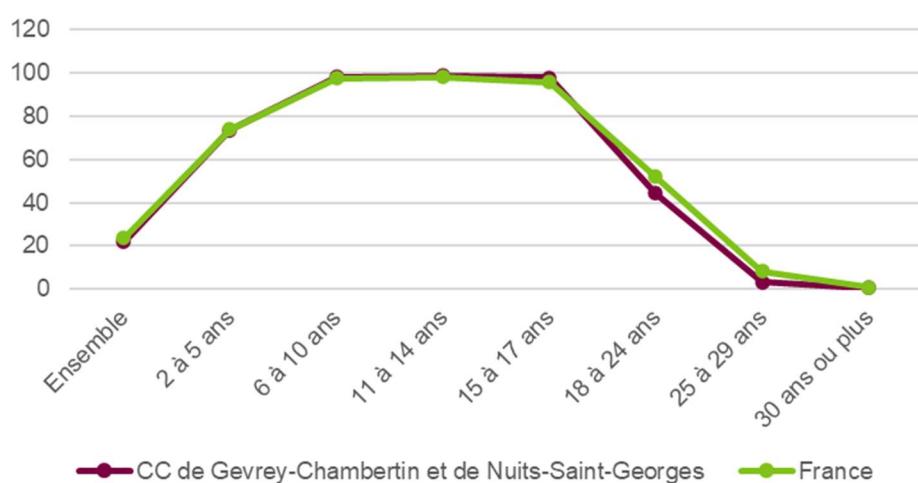
Population de 15 à 64 ans par type d'activité



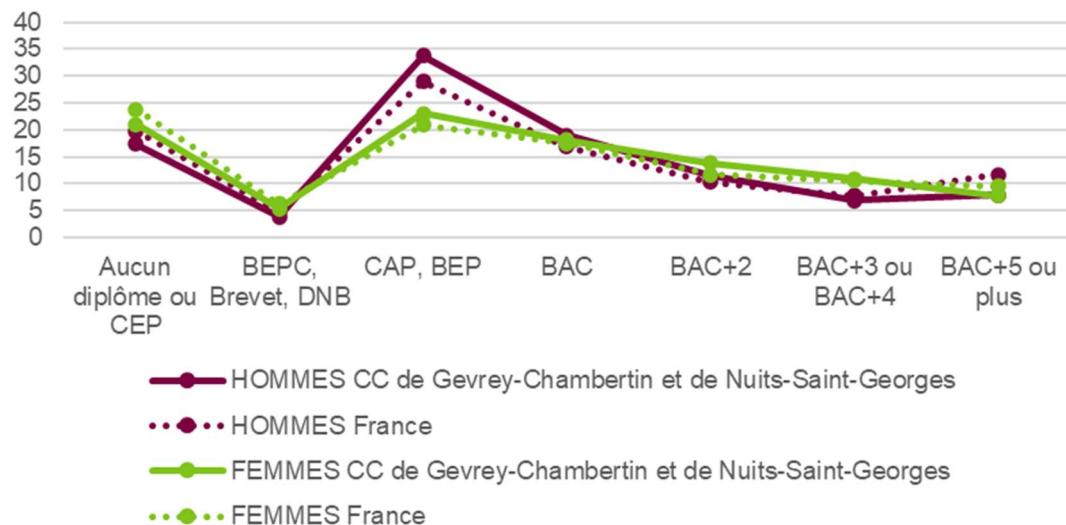
Taux de chômage des 15 à 64 ans 2018 (%)



Taux de scolarisation 2018

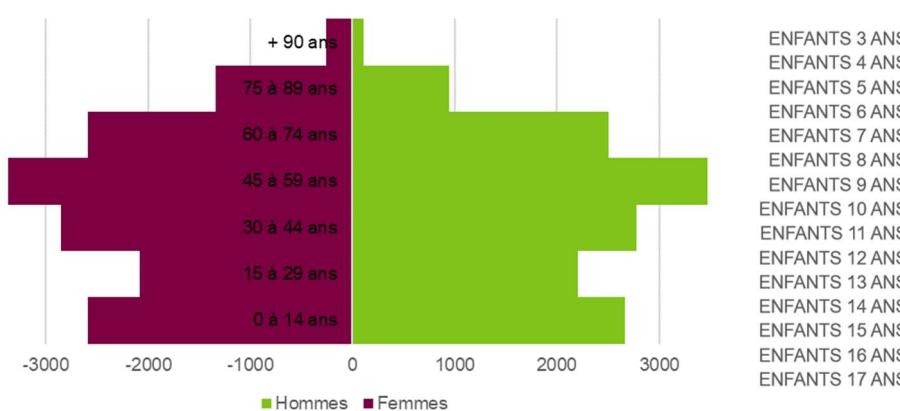


Diplôme le plus élevé des HOMMES et des FEMMES non scolarisés de 15 ans ou plus



3.2.4 La population par tranches d'âges sur le territoire :

Population par sexe et âge en 2018

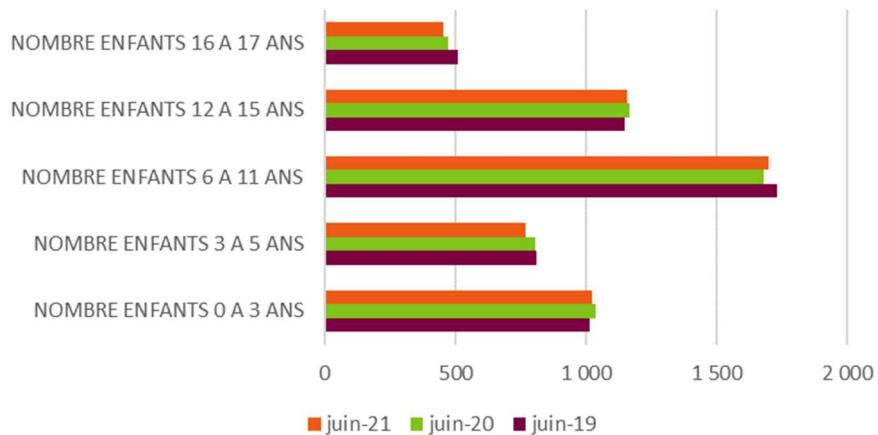


La pyramide des âges



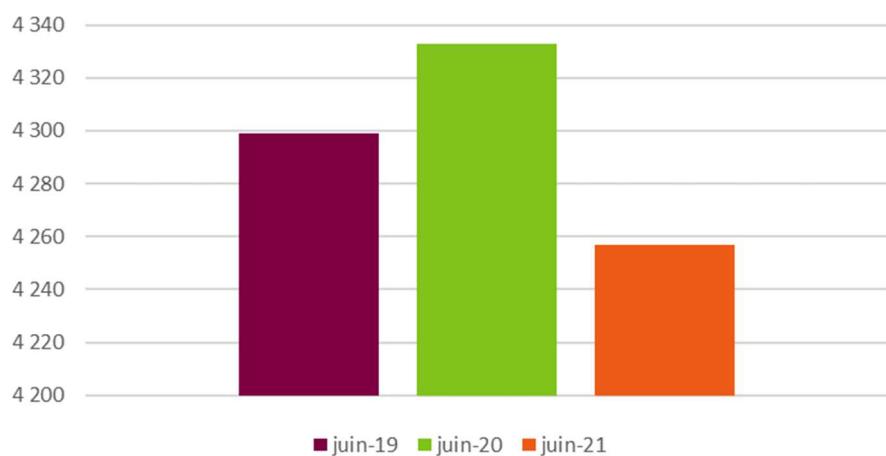
	2008		2013		2018	
	29 078		29 755		29 743	
0 à 14 ans	5 828	20%	5 749	19%	5 252	18%
15 à 29 ans	4 569	16%	4 434	15%	4 293	14%
30 à 44 ans	6 576	23%	6 147	21%	5 623	19%
45 à 59 ans	6 230	21%	6 479	22%	6 837	23%
60 à 74 ans	3 709	13%	4 466	15%	5 092	17%
75 ans ou plus	2 167	8%	2 480	8%	2 645	9%

Evolution du nombre d'enfants 2019-2021

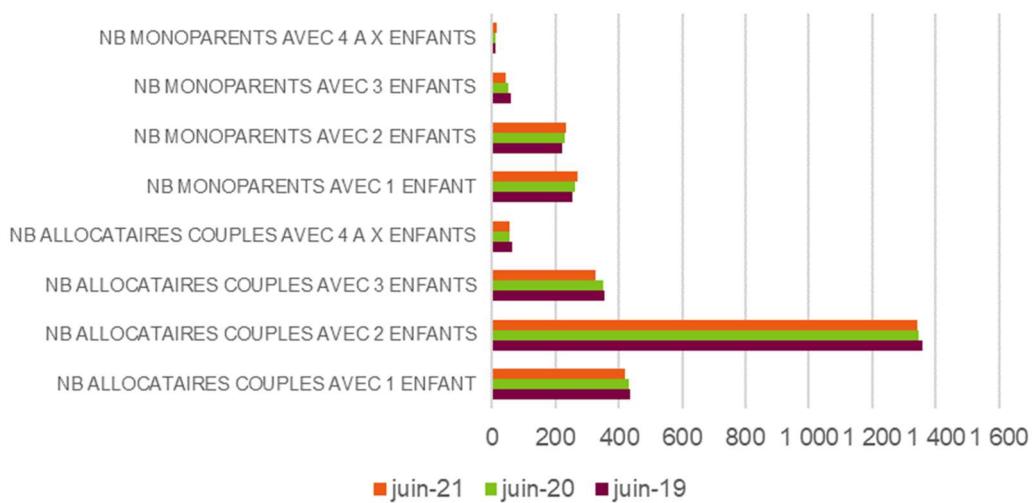


3.2.5 Evolution de la population allocataire :

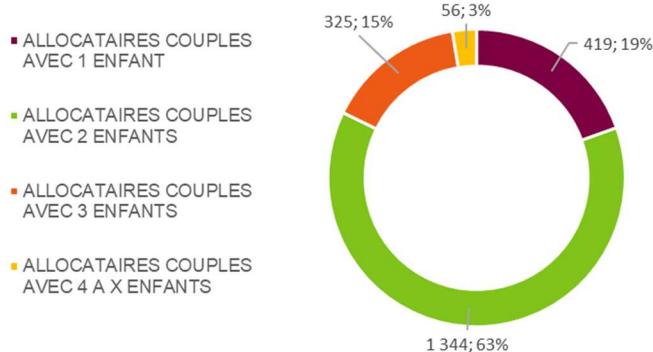
NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES CAF



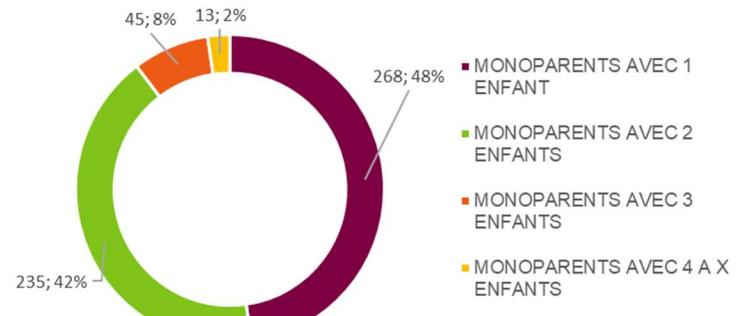
Evolution des foyers allocataires 2019-2021



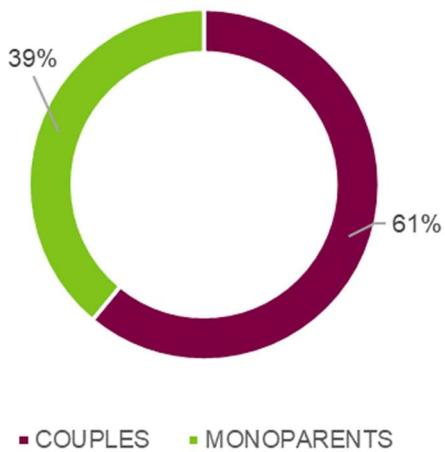
Le nombre d'enfants des couples allocataires



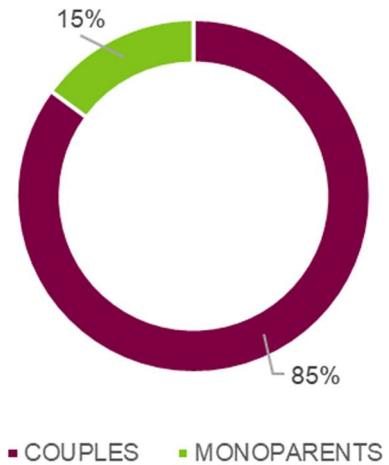
Le nombre d'enfants des monoparents allocataires



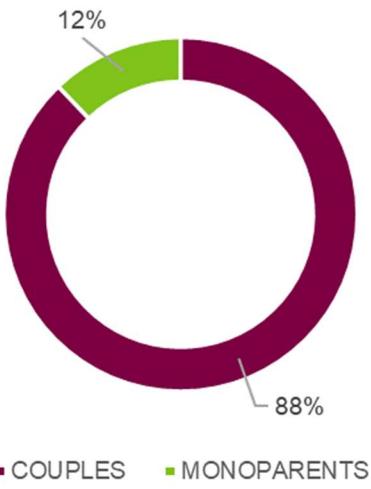
Foyer allocataire 1 enfant



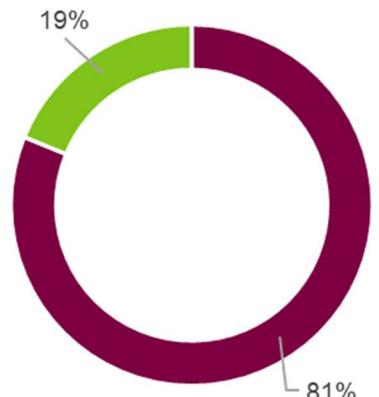
Foyer allocataire 2 enfants



Foyer allocataire 3 enfants



Foyer allocataire 4 enfants



3.3 Les écoles et les effectifs du territoires :

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comptabilise 2592 écoliers répartis en 31 écoles dont 13 écoles élémentaires, 12 écoles maternelles et 6 écoles primaires.

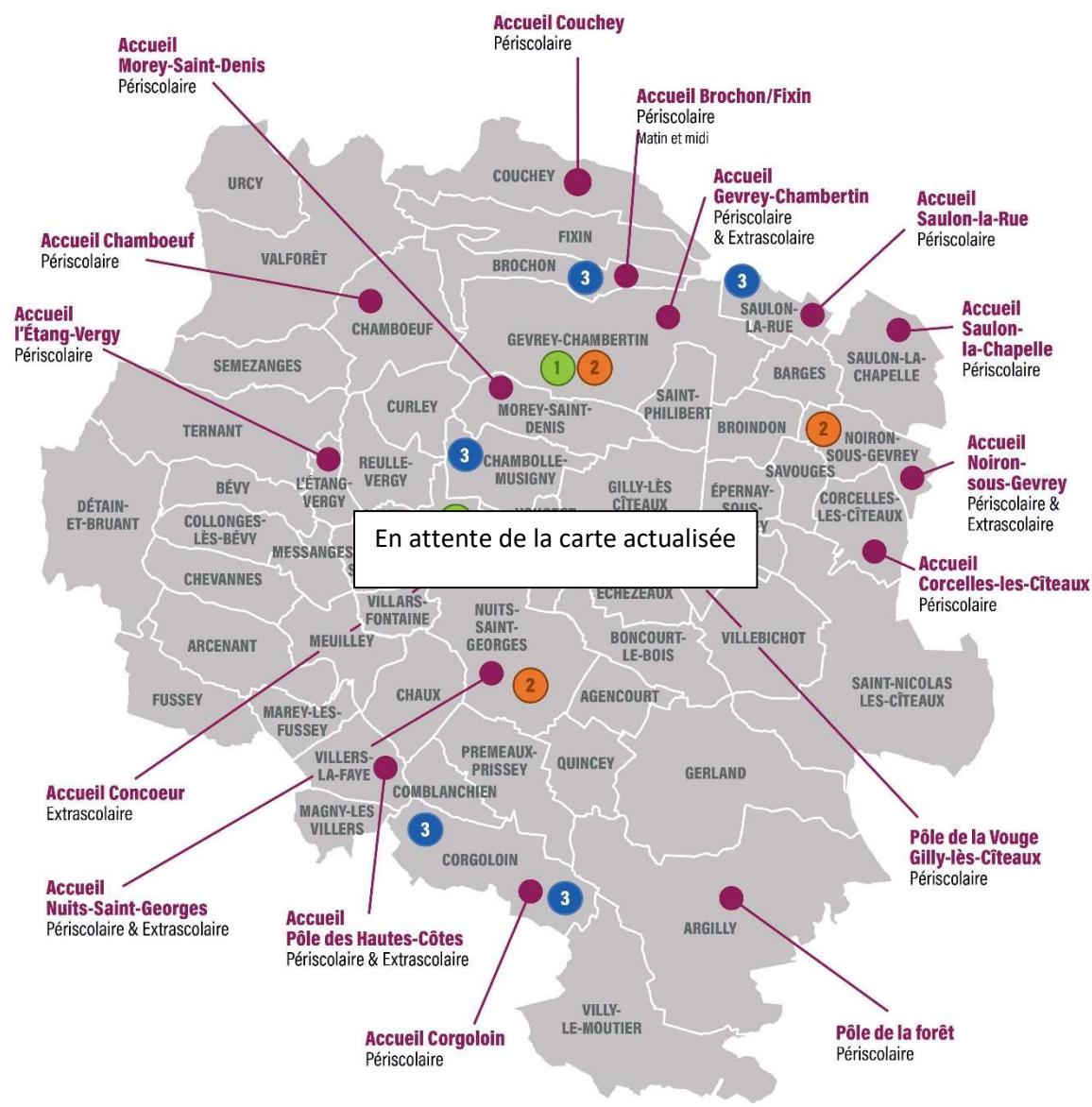
COMMUNES	ECOLES	EFFECTIFS
ARGILLY	ECOLE PRIMAIRE DE LA FORET	154
BARGES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	27
BROCHON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	26
	ECOLE MATERNELLE	25
CHAMBOEUF	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	80
COMBLANCHIEN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	47
	ECOLE MATERNELLE	23
CORCELLES-LES-CITEAUX	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	51
	ECOLE MATERNELLE	48
CORGOLOIN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	46
	ECOLE MATERNELLE	45
COUCHEY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LOUIS COMBES	59
	ECOLE MATERNELLE LOUIS COMBES	39
FIXIN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	49
GEVREY-CHAMBERTIN	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE GASTON ROUPNEL	178
	ECOLE MATERNELLE GASTON ROUPNEL	80
GILLY-LES-CITEAUX	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	203
L'ETANG VERGY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	138
NOIRON-SOUS-GEVREY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	217
NUITS-SAINT-GEORGES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE HENRI CHALLAND	127
	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARIE MAIGNOT	146
	ECOLE MATERNELLE BERNARD BARBIER	70
	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	70
	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINT SYMPHORIEN	159
SAINT-PHILIBERT	ECOLE MATERNELLE	54
SAULON-LA-CHAPELLE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	72
	ECOLE MATERNELLE	69
SAULON-LA-RUE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	75
VILLERS-LA-FAYE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE HAUTES COTES	140
	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	53
VOSNE-ROMANEE	ECOLE MATERNELLE	22
		2592

Par ailleurs, 2 collèges sont présents sur le territoire et comptabilisent 1274 collégiens (La Champagne à BROCHON et Félix TISSERAND à NUITS-SAINT-GEORGES).

3.4 Implantation et l'état des structures de la Direction Enfance-Jeunesse sur le territoire :

La Communauté de communes est compétente pour développer et structurer une offre complète, globale et diversifiée d'accueil du jeune enfant et de l'enfant répondant aux besoins des familles du territoire, sur la base d'un diagnostic partagé. La Communauté de communes assure ainsi de façon directe la gestion des accueils de loisirs et restaurants scolaires destinés aux enfants scolarisés de la maternelle à la fin élémentaire. Elle peut apporter un soutien aux structures privées et associatives de la petite enfance ayant cette vocation, reconnues d'intérêt communautaire, selon les conditions et critères déterminés par délibération du Conseil Communautaire. A ce jour, sont d'intérêt communautaire

- 3 Relais Petite enfance, 2 lieux d'accueil en gestion directe et un lieu d'accueil géré par l'ADMR et 5 structures d'accueil privées ;
- 15 accueils de loisirs périscolaires dont 6 les mercredis ;
- 4 accueils de loisirs extrascolaires.



En début d'année 2022, des visites des locaux ont été effectuées par le Président de la Communauté de communes, la Vice-Présidente en charge de l'Enfance Jeunesse, la Direction Générale et la Direction Enfance-Jeunesse avec pour objectif de visualiser les bâtiments, échanger avec les équipes et rencontrer les élus des communes pour évoquer les difficultés éventuelles et faire un point sur les projets d'urbanisme.

À la suite des visites, un travail de classement en 4 catégories s'est organisé, les sites en conformité et sans difficultés, les sites à surveiller, les sites en tensions et les sites préoccupants.

Les critères d'évaluation : effectifs supérieurs aux capacités indiquées dans la commission de sécurité ou dans l'agrément PMI , locaux de superficie insuffisante , projets d'urbanisme importants et à court terme , office de réchauffage insuffisamment équipé , nombre de sanitaires enfants insuffisants, espaces partagés , accès et stationnement dangereux ,difficultés de recrutement et conditions de travail.

SITES EN CONFORMITE	SITES A SURVEILLER	SITES EN TENSION	SITES PREOCCUPANTS
PÔLE DE CORGOLOIN	NUITS-SAIN- GEORGES	SAULON LA RUE	CORCELLES LES CITEAUX
PÔLE DES HAUTES -COTES	Accueil Maternel	(RPI SLR/SAIN- PHILIBERT	SAULON LA CHAPELLE (RPI SLC/-BARGES)
PÔLE DE LA FORET	Clos Michel et restauration	NOIRON- SOUS- GEVREY	GEVREY-CHAMBERTIN périscolaire et restauration
Périscolaire MOREY- SAINT -DENIS	NUITS- SAINT- GEORGES		BROCHON (RPI Brochon- Fixin)
PÔLE DE L ETANG- VERGY	(accueil élémentaire et restauration)		COUCHEY
PÔLE DE LA VOUGE			
PÔLE DE CHAMBOEUF			

Dans l'attente de solutions pérennes, des pistes d'organisation transitoires sont à l'étude. Pour certains sites, il sera nécessaire d'augmenter le temps de pause méridienne pour s'adapter aux effectifs des enfants en restauration, et pouvoir assurer 2 voire 3 services si besoin en respectant un temps à table pour l'enfant d'au moins 30 minutes.

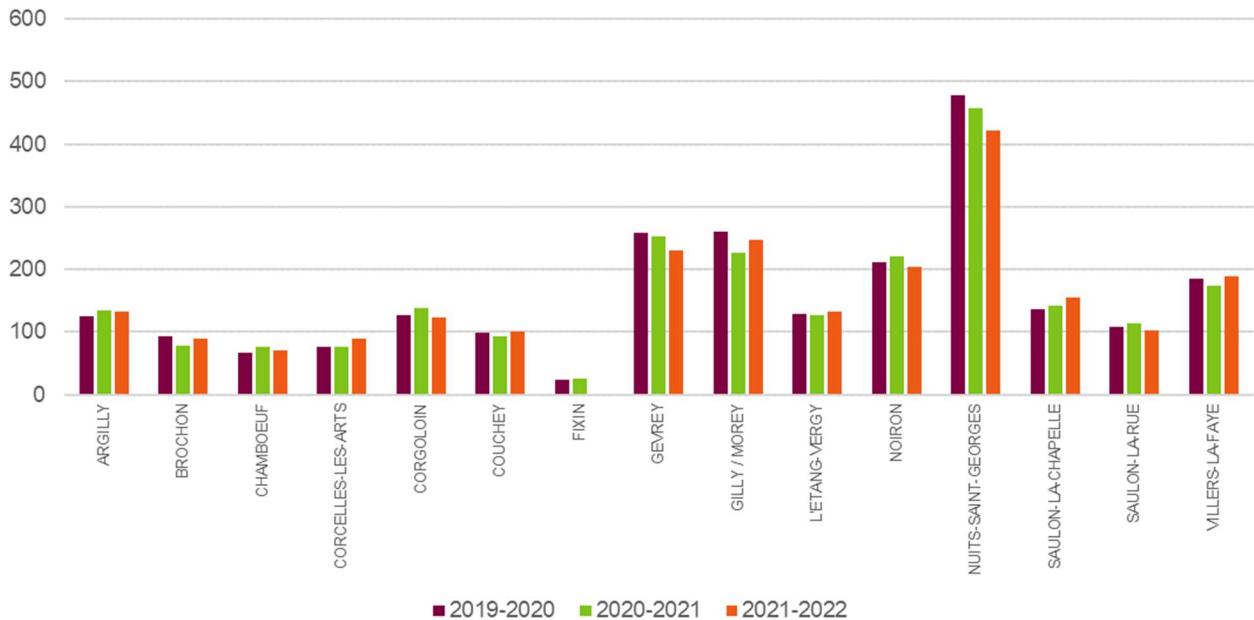
Pour d'autres structures, il sera peut-être nécessaire de limiter la capacité d'accueil et d'établir des critères de priorité. Dans le dernier cas, il sera nécessaire de trouver des locaux temporaires type bungalows.

Ces mesures transitoires peuvent être pour 4 à 5 ans le temps que des projets de rénovation ou de construction ainsi que leur financement aboutissent. La question du dimensionnement et de la localisation sera essentielle.

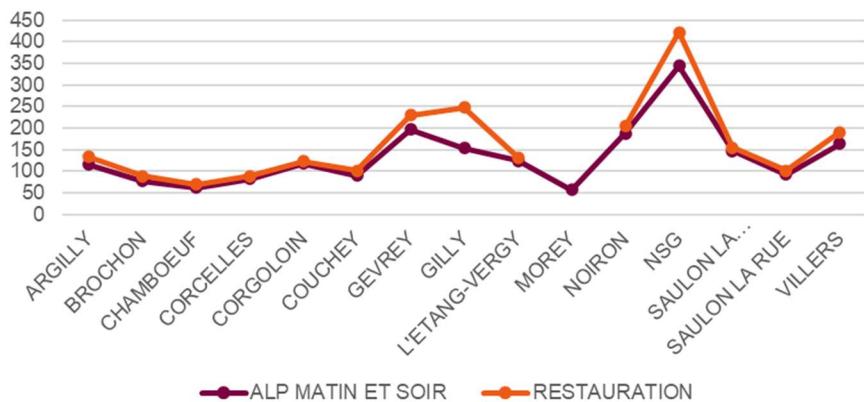
3.5 Les effectifs des inscrits aux prestations périscolaires :

En 2022, les prestations périscolaires comptabilisent 2014 enfants inscrits le matin et le soir et 2288 enfants à la restauration périscolaire répartis en 1714 familles.

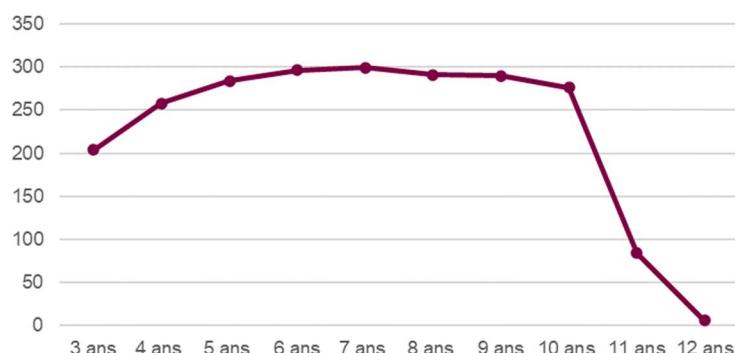
Évolution des effectifs de la restauration scolaire de 2019 à 2022



Les effectifs des inscriptions aux prestations
2021-2022

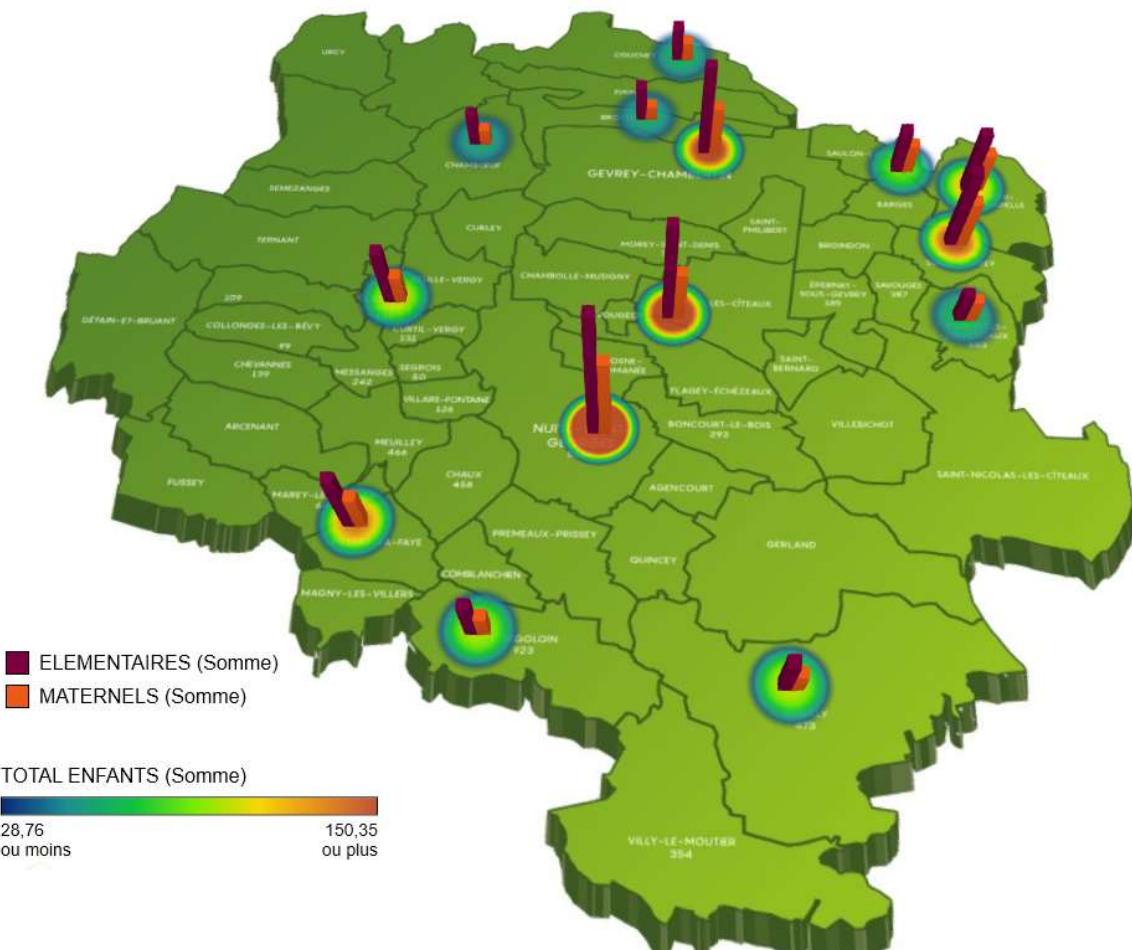


Âges des enfants inscrits à la restauration
2021-2022



3.6 Moyenne des réservations périscolaires 2021-2022 :

SITES PERISCOLAIRES	RPI	ALP MATIN		RESTAURATION		ALP SOIR	
		MATER	ELEM	MATER	ELEM	MATER	ELEM
ARGILLY	GERLAND/VILLY-LE-MOUTIER/ST NICOLAS-LES-CITEAUX	10	20	36	68	22	33
CHAMBOEUF	SEMEZANGES/TERNANT/URCY/VALFORET/QUEMIGNY-POISOT	7	11	18	39	10	15
CORGOLOIN	COMBLANCHIEN/PREMEAUX-PRISSEY	19	22	37	64	20	24
GILLY-LES-CITEAUX	FLAGY-ECHEZEAU/ST BERNARD/VILLEBICHOT/VOUGEOT	8	13	64	131	21	46
MOREY SAINT DENIS	CHAMBOLLE-MUSIGNY	8	10			10	20
L'ETANG VERGY	BEVY/CHEVANNES/COLLOGES/CURLEY/CURTI-VERGY/DETAIN/MESANGES/REUILLE-VERGY/SEGROIS	11	21	36	72	20	27
NUITS ELEM	AGENCOURT/BONCOURT-LE-BOIS/QUINCEY/VILLARS FONTAINE/VOSNE ROMAINE		36		184		66
NUITS MATER	AGENCOURT/BONCOURT-LE-BOIS/QUINCEY/VILLARS FONTAINE/VOSNE ROMAINE	32		114		51	
VILLERS-LA-FAYE	ARCENANT/CHAUX/FUSSEY/MAGNY-LES-VILLERS/MAREY-LES-FUSSEY/M EUILLY	14	31	52	87	20	31
BROCHON - FIXIN	FIXIN	5	7	17	42	8	13
COUCHEY		12	19	22	40	13	19
CORCELLES-LES-CITEAUX		8	9	28	38	19	22
GEVREY-CHAMBERTIN		30	29	59	110	34	35
NOIRON-SOUS-GEVREY	EPERNAY/BROINDON/SAVOUGES	22	24	58	97	37	39
SAULON-LA-CHAPELLE	BARGES	11	19	48	74	22	30
SAULON-LA-RUE	SAINT-PHILIBERT	5	7	35	54	17	16
		480		1724		760	



3.7 Les inscriptions et les effectifs des Mercredis 2021-2022 :

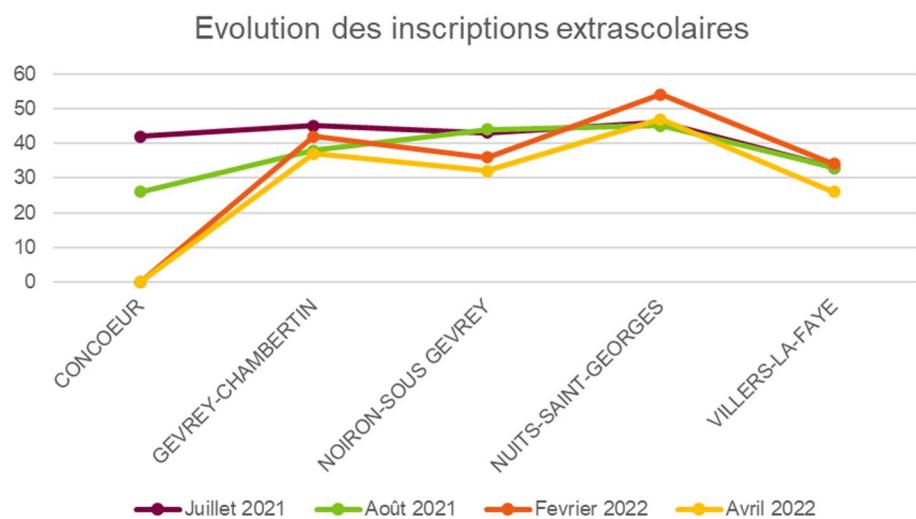
STRUCTURES	EFFECTIFS
COUCHEY	102
GEVREY	260
L'ETANG-VERGY	119
NOIRON	337
NUITS-SAINT-GEORGES	406
VILLERS	218
	1442



Les effectifs 2021-2022 par structure :

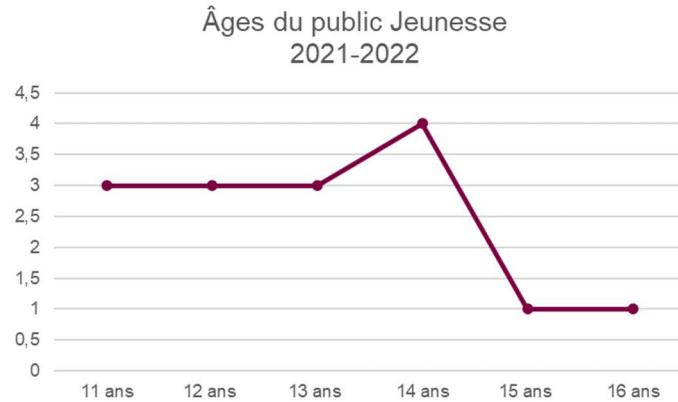
	Maternels	Elémentaire	Total
COUCHEY	4	8	12
GEVREY	28	26	54
L'ETANG-VERGY	11	15	26
NOIRON	22	25	47
NUITS-SAINT-GEORGES	23	34	57
VILLERS	23	17	40
			236

3.8 Les effectifs des prestations extrascolaires 2021-2022 :

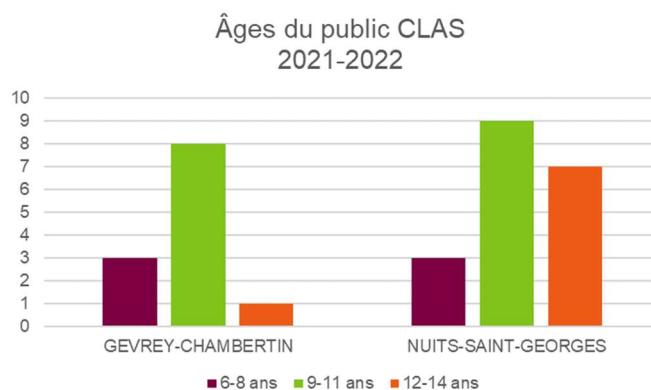


3.9 Les effectifs de la Jeunesse 2021-2022 :

Les prestations Jeunesse comptabilisent 15 jeunes inscrits pour une fréquentation moyenne de 8 par jour. La répartition par âge :



3.10 Les effectifs CLAS 2021-2022 :



Le CLAS est rattaché à la Direction Enfance Jeunesse depuis septembre 2021. Ce dispositif était rattaché à la Direction des Solidarités les années précédentes.

Les changements de référents, de contacts et fonctionnements ont impacté la fréquentation avec une réelle baisse des inscrits que ce soit pour les élèves du primaire ou du secondaire. La période de crise sanitaire a interrompu le lien direct avec les familles et a accentué la fracture numérique.

Les ateliers CLAS qui se déroulent pendant les vacances comptabilisent une fréquentation moyenne de 2 enfants sur l'année scolaire 2021/2022.

Une réflexion est en cours pour étudier la possibilité d'étendre le dispositif CLAS sur d'autres communes en complément des implantations à Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

3.11 Des structures existantes sur lesquelles peut s'appuyer le PEDT : un territoire riche d'opportunités :

EQUIPEMENTS SPORTIFS (communautaires et communaux)	EQUIPEMENTS CULTURELS	AUTRES EQUIPEMENTS
Terrain de football à Corgoloin Terrain de football à Chaux Terrain de rugby à Nuits-Saint-Georges Piscine à Nuits-Saint-Georges 2 gymnases à Nuits-Saint-Georges Gymnase à Saulon-la-Chapelle Stade de foot et de rugby à Gevrey-Chambertin Gymnase à Brochon	Médiathèque et service culturel à Nuits-Saint-Georges Médiathèque à Gevrey-Chambertin Médiathèque à Couchey Médiathèque à L'Etang-Vergy Médiathèque à Meulley Ecole de musique à Nuits-Saint-Georges Ecole de musique à Gevrey-Chambertin Musée de Nuits-Saint-Georges	Maison des jeunes et de la culture à Nuits-Saint-Georges Pôle biodiversité : Réserve naturelle Nationale Combe Lavaux-Jean Roland Zone Natura 2000

*Cf annexe « les Services de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

A cela s'ajoute une offre touristique et de loisirs (les climats de Bourgogne, des activités de plein air, des chemins de randonnée, un patrimoine riche (Château du Clos de Vougeot, l'Abbaye de Cîteaux, site archéologique des Bollards ...).

3.12 Des Services de la Communauté de communes dévoués pour offrir des projets aux habitants :

En partenariat avec les communes, l'EPCI veille, tant dans ses compétences obligatoires qu'optionnelles, à apporter une contribution active dans le domaine éducatif. Les différents Services travaillent conjointement pour offrir un égal accès à tous types d'activités aux enfants et garantir une cohérence dans les propositions éducatives. En associant l'ensemble des acteurs du territoire dans l'élaboration de ce nouveau PEDT, la Communauté de commune confirme sa volonté de renforcer cette collaboration.

Une Communauté de communes qui agit pour ses habitants et favorise la cohésion sociale.

Un Pôle Cohésion Sociale, Enfance, Solidarités, Culture et Sports qui participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques des services de proximité apportés à la population dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance (accueils de loisirs péri et extra-scolaire), de la solidarité (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes), de la culture, du sport et des écoles.

Après un long travail d'harmonisation durant les 3 années qui ont suivi la fusion, l'activité du Pôle devait se concentrer en 2020 autour des missions définies dans l'intérêt communautaire avec la recherche d'optimisation des services et de cohérence de l'action. La crise sanitaire débutée en mars 2020 a cependant fortement perturbé ce travail, en imposant aux directions et services une gestion quotidienne alourdie notamment par la mise en œuvre de protocoles sanitaires fluctuants, l'impossibilité d'accueillir du public pendant certaines périodes, un absentéisme plus important, la mise en œuvre du télétravail. Ce contexte particulier a donc fait de 2020 un exercice hors normes malgré les efforts des services et directions pour poursuivre les services rendus au public durant cette période.

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, le Pôle est organisé en 4 Directions et services principaux, elles-mêmes réparties en plusieurs services ou missions :

- Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la jeunesse et du CLAS ;
- Direction des Solidarités : Centre Socioculturel, et service médiation- jeunesse ;
- Direction de l'Action Culturelle et Sportive ;
- Le Service Commun Scolaire.

3.13 La Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la jeunesse :

3.13.1 Le service Petite enfance :

Sous la responsabilité de la Directrice Petite Enfance, Enfance et de la Jeunesse, le service Petite enfance a pour missions :

- d'être à l'écoute des besoins des familles en recherche d'un mode d'accueil, les orienter ;
- de répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire, qu'ils soient collectifs ou individuels
- de développer et structurer une offre de qualité, et diversifiée l'accueil du jeune enfant (âge préscolaire) répondant aux besoins géographiques et sociaux des familles du territoire. C'est une articulation de manière complémentaire entre les structures en gestion directe et les structures gérées par partenaires privés ou associatifs du territoire ;
- de promouvoir des accueils de qualité et de fédérer autour d'objectifs éducatifs partagés dans un cadre répondant aux exigences réglementaires (DDPP.PMI) ;
- de soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile via les Relais Petite Enfance ;
- de participer au soutien de la fonction parentale.

Les Relais Petite Enfance et les structures de la Petite Enfance sont des relais et des points d'appui pour les familles dont les enfants vont être scolarisés et ont besoin d'information sur l'accueil périscolaire.

Des contacts sont formalisés entre les professionnels de la petite enfance et de l'enfance en cas d'accueil spécifique ou de prise en charge particulière.

3.13.2 Le service Enfance-Jeunesse :

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires et les accueils Jeunes proposés par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges s'adressent à tous les mineurs, quelles que soient leurs ressources, leurs origines ou leurs situations particulières, pourvu qu'ils remplissent les conditions d'inscriptions. Afin d'accueillir au mieux les enfants porteurs de handicap, les équipes travaillent en collaboration avec les principaux acteurs.

Sous la responsabilité de la Directrice Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et CLAS, le service Enfance Jeunesse a pour missions principales de :

- Répondre aux besoins de garde des familles en périodes scolaires en proposant des temps d'accueils périscolaires avant et après l'école, durant le temps de la pause méridienne avec restauration et les mercredis, pour les enfants scolarisés sur le territoire, de la toute petite section de maternelle jusqu'à la fin du CM2 ;
- Répondre aux besoins de garde des familles en période de vacances scolaires en proposant des temps d'accueils de loisirs enfance et jeunesse pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans ;
- Promouvoir des accueils de qualité qui répondent aux exigences réglementaires attendues (SDJES/ PMI) dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs par la réalisation d'un PEDT qui décline les intentions éducatives de la Communauté de communes ;
- Proposer des accueils de qualité répondant aux intentions et valeurs éducatives de la Communauté de communes sur l'ensemble du territoire ;
- Gestion du patrimoine bâti, réflexion sur l'implantation des sites en tenant compte des contraintes des bâtiments.

Les objectifs des prestations périscolaires sont d'accueillir les enfants scolarisés entre 3 et 11 ans avant l'école, durant la pause méridienne, après l'école et le mercredi en période scolaire et de proposer des activités diversifiées et aménagées en fonction des âges, participer à la réussite scolaire en favorisant des temps aménagés en cohérence avec le temps scolaire, de proposer un repas équilibré durant le temps de la pause méridienne.

Pour l'extrascolaire, l'objectif est d'accueillir les enfants de 3 à 17 ans et de proposer des activités de loisirs diversifiées durant les vacances. Favoriser la découverte de son environnement et de l'autre.

L'objectif de l'offre de loisirs jeunesse (11-17 ans) est de proposer une la continuité de l'offre d'accueil pour les 3/10 ans durant les congés scolaires.

3.14 La journée périscolaire de l'enfant :

Ma journée à l'école



3.14.1 L'accueil du matin :

L'accueil du matin se caractérise par des arrivées échelonnées où l'enfant doit être accueilli en douceur en intégrant des temps dédiés au repos, à la détente et en fonction des besoins des enfants. Suivant les effectifs, un accueil mixte maternelle et élémentaire peut être mis en place.

C'est un moment d'accueil individualisé, sécurisant, différents espaces y sont aménagés et vise à favoriser le calme par des activités sous forme d'ateliers courts individuels ou en petits groupes calmes pour répondre aux besoins des enfants.

L'animateur, en plus de proposer diverses activités pour les enfants devra être disponible pour accueillir les parents et assurer la transition entre la maison, la famille et le temps de classe.

3.14.2 La restauration périscolaire :

Les équipes d'animation envisagent le repas en lui-même comme un temps pédagogique et d'échange avec l'enfant. Le temps du repas doit correspondre à une pause aussi agréable que possible, permettant à l'enfant de se détendre.

Une attention particulière sera accordée aux règles d'hygiène (lavage des mains avant et après le repas, ...), à l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire, la découverte de produits locaux, la saisonnalité.

Le temps d'animation propose des activités variées aux enfants pour répondre au besoin de chacun (jeux extérieurs, activité physique, activité calme, en groupe ou isolément). Il est important de proposer des lieux et des moments propices au repos corporel et intellectuel. Ce besoin de repos de certains enfants ne sera pas négligé et, dans la mesure du possible, un coin calme sera prévu afin que l'enfant puisse se relaxer et s'isoler. Les temps de transports, lorsqu'ils sont nécessaires, prennent souvent sur le temps d'animation. Pour autant les transports sont encadrés afin de réguler les comportements et afin de permettre une transition sécurisée entre le périscolaire et l'école.

3.14.3 L'accueil du soir :

L'accueil du soir est organisé de telle façon que les départs soient échelonnés (les parents ou représentants légaux viennent chercher leur enfant comme ils le souhaitent, avant 18h30).

La participation aux activités est basée sur le volontariat de l'enfant, qui peut aussi décider ne pas participer activement aux différents temps et animations collectives proposées. Le rôle de l'animateur est néanmoins de l'inciter en lui présentant leur intérêt. L'enfant a donc aussi la possibilité de faire des jeux libres dans les différents lieux de vie (dessins, lecture, jeux de société...), avec l'accompagnement et sous la surveillance d'un animateur.

Un temps de goûter est organisé pour marquer une coupure avec le temps scolaire et permettre l'apport alimentaire nécessaire puis, est mis en place le temps d'animation périscolaire. Par ailleurs, l'animateur doit être disponible pour les parents en individualisant l'accueil et l'écoute.

Le temps d'échange avec la famille doit permettre de créer le lien, de l'entretenir au fil de l'année et de faire naître le soutien de proximité d'accueil individualisé au sein du collectif.

3.15 Le dispositif CLAS :

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, en complément de soutien de l'environnement familial et social.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. Par des stratégies diversifiées, l'accompagnement à la scolarité vise à :

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques du territoire ou de l'environnement proche ;
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes ;
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'accompagnement à la scolarité permet également d'offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le Forfait est de 30 euros à l'année ;

Les ateliers du CLAS bénéficient d'un lien renforcé avec les prestations extrascolaires et périscolaires (à la fin des ateliers, les enfants peuvent réintégrer l'accueil du soir.). Des passerelles et des projets communs sont mis en place sur les périodes extrascolaires. Certains animateurs interviennent à la fois sur les temps périscolaires et à la fois sur le dispositif CLAS.

3.16 Le Plan Mercredi :

Le Plan mercredi repose sur l'engagement des communes ou des EPCI à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi en complémentarité des apprentissages scolaires.

La mise en place du Plan mercredi repose sur les éléments suivants :

- Conclure un Projet Éducatif de Territoire intégrant le Plan Mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des temps périscolaires ;
- Organiser un accueil de loisirs périscolaire ;
- S'engager à respecter la charte qualité du Plan mercredi ;
- Cet engagement doit être formalisé par une convention conclue entre la collectivité, les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales ;
- La charte qualité « Plan mercredi » s'articule autour de 4 axes : l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements ; l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants ; l'ancrage du projet dans le territoire ; la qualité des activités.

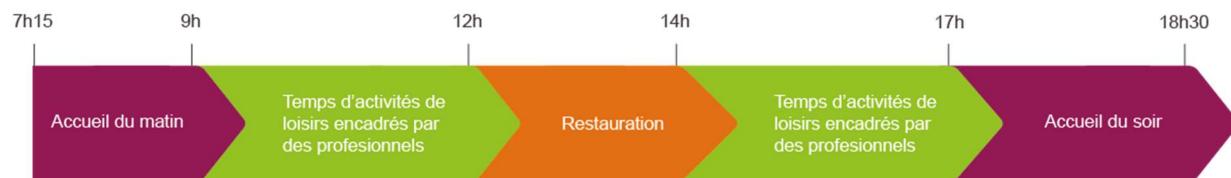
Le Plan mercredi permet de poursuivre la dynamique éducative instaurée par la Communauté de communes. Ce dispositif propose des activités adaptées aux besoins de l'enfant tout en maintenant la complémentarité avec le temps scolaire et le partenariat avec les acteurs du territoire.

3.17 L'extrascolaire (Vacances scolaires) :

Les accueils extrascolaires organisés durant les vacances scolaires proposent, suivant les périodes, jusqu'à 268 places par jour réparties sur cinq des sites couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Un nouveau projet pédagogique adapté au public est réalisé pour chacune des périodes extrascolaires, en cohérence avec les orientations éducatives.

3.18 La journée du mercredi et de l'extrascolaire de l'enfant :

Ma journée du mercredi et à l'extrascolaire



* L'ouverture des portes est fixée à 07h30 pour les prestations extrascolaires.

3.19 Les modalités d'inscriptions et tarifs :

L'inscription administrative est obligatoire auprès de la Direction Enfance-Jeunesse. L'inscription s'effectue soit :

- Sur la fiche de renseignement communiquée pendant la campagne des inscriptions et tout au long de l'année sur le site internet de la Communauté de communes et au guichet d'inscriptions ;
- Par l'intermédiaire de l'Espace Citoyens.

3.20 La tarification :

Une participation financière est demandée aux familles à l'inscription aux prestations.

La tarification des prestations Enfance Jeunesse fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire (document consultable sur le site internet et l'Espace Citoyens). Le montant de la participation est révisable par décision du conseil communautaire par l'application d'un taux d'effort et tenant compte des ressources du foyer de la composition de la famille et du lieu de résidence de la famille (résidence principale). Les ressources prises en compte sont les ressources nettes perçues pour l'année N-2 du foyer actuel déclarées à l'administration fiscale ou à la CAF avant tout abattement A défaut de transmission de ces informations, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif après la fourniture des éléments financiers.

Une majoration tarifaire de 30% est appliquée pour les familles résidant hors du territoire communautaire En cas de garde alternée, maintien du tarif de la Communauté de communes si l'enfant reste scolarisé dans le territoire de la Communauté de communes et qu'un parent y réside.

3.21 La démarche de concertation :

Des consultations au service du projet

À l'occasion de son renouvellement, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a souhaité, dans l'intérêt de l'enfant, mener une large consultation pour constituer un PEDT favorisant une meilleure cohérence.

Consciente de la nécessité de croiser les compétences de chacun, la Communauté de communes a collecté les avis de tous les acteurs éducatifs et a souhaité qu'ils puissent tenir une place prépondérante dans la réflexion.

Cette consultation a permis d'évaluer les actions mises en œuvre et de recenser les attentes et idées de développement pour le prochain PEDT. L'objectif étant de répondre au plus près des attentes des usagers, des enfants et des spécificités du territoire (orientations éducatives, axe de développement, objectifs visés, partenariat...).

Parce qu'ils sont les premiers concernés, les enfants ont également été interrogés sur leurs envies et attentes par l'intermédiaire d'un questionnaire simplifié et adapté, réalisé sur les temps périscolaires avec leurs animateurs.

Cette évaluation a permis de favoriser un échange entre les différents acteurs pour partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT et d'identifier certaines difficultés afin de proposer des axes d'amélioration pour atteindre les objectifs fixés.

Les évaluations menées auprès des différents acteurs éducatifs ont permis de mettre en avant :

Des aspects positifs :

- Le retour quantitatif des enfants, ainsi que la qualité des remarques et propositions qu'ils ont pu faire quant aux thématiques qu'ils souhaiteraient voir abordées dans les différents temps d'accueils périscolaires et extrascolaires ;
- L'avis positif des enfants quant à la qualité d'accueil que les animateurs et leurs encadrants apportent au sein des structures.

Des points de progression :

- Il ressort des consultations réalisées, une méconnaissance du PEDT, dans sa déclinaison pédagogique au sein des accueils péri et extrascolaires, et de sa disponibilité (où le trouver, le consulter, émettre un avis, participer à son évaluation).
- Les outils de communication internes et externes ne sont pas suffisamment exploités.
- Une déclinaison synthétique et abordable manque pour informer et communiquer les objectifs opérationnels mis en œuvre tout au long de l'année et dans toutes les prestations périscolaires et extrascolaires proposées.
- La nécessité de mise en place d'un suivi et d'une évaluation périodiques du PEDT.
- La mise en projection d'un bilan du PEDT plus abouti permettant une adaptation pertinente des actions au fil du temps.

L'ensemble du bilan est consultable en annexe.

4/ Analyse du diagnostic :

La prochaine Convention Territorial Globale (CTG) viendra compléter le diagnostic présenté et permettra d'approfondir l'analyse. Les premiers éléments permettent de mettre en exergue les points forts et les points d'amélioration du territoire. Ils permettent également de faire le lien avec les axes éducatifs choisis et d'élaborer les objectifs éducatifs, les objectifs opérationnels et les pistes d'actions évoquées lors des ateliers du PEDT.

4.1 L'évaluation des thématiques :

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'habitants ; - Part assez importante des familles avec enfants ; - Projets immobiliers attractifs ; - Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale ; - Médiane du niveau de vie supérieur à la région, au département et aux EPCI proches ; - Taux de pauvreté inférieur à la région, au département et aux EPCI proches. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse du nombre de familles monoparentales ; - Evolution démographique non homogène sur le territoire.
JEUNESSE / SCOLARITE	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation sous à la moyenne nationale ; - Bassin d'emploi et recrutement dès un faible niveau de qualification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'école post bac.
INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> - Globalement bien utilisées par les écoles et les acteurs éducatifs partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de garde et de loisirs contrainte sur une partie des locaux en raison des conditions des locaux (PMI, commission sécurité...) ; - Faible fréquentation des structures culturelles.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Le plus gros budget de la Communauté de Communes ; - Plusieurs projets partagés avec différentes Directions ; - De nombreux projets et dispositifs mis en place sur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés pour faire participer les parents ; - Peu d'actions menées avec l'Education Nationale ; - Manque de visibilité complète des actions proposées ; - Nécessité de renforcer la communication ; - Nécessité de mieux articuler les projets d'écoles avec le PEDT / projets des Services ; - Nécessité de proposer des temps de rencontres CC/Ecoles plus fréquents.

Les éléments de diagnostic présentent de nombreuses disparités socio-démographiques sur le territoire qui devront être prise en considération dans la mise en place du Projet Educatif Territorial.

4.2 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Le Projet Educatif Territorial intègre les spécificités du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges engagé fin 2010 et approuvé par délibération du Comité Syndical du 12 février 2014 à l'unanimité.

Avec la fusion des trois Communautés de communes, une nouvelle révision est en cours.

4.3 Les grands projets d'urbanisme :

Des projets importants de lotissements avec des pavillons individuels ou des habitats collectifs sont en projet sur les communes de Saulon La rue, Saulon la chapelle, Barges et Saint Philibert représentant environ 300 logements (à compter de 2024 et sur une période de 10 ans).

Un projet d'écoquartier à Nuits-Saint-Georges et un projet de lotissement sur la commune d'Agencourt vont influencer la fréquentation scolaire sur Nuits-Saint-Georges.

D'autres communes, notamment celles de la côte viticole, des hautes-côtes et celles de la plaine de Nuits-Saint-Georges auront un renouvellement de population naturel en fonction des ventes ou locations immobilières.

4.4 Le marché de restauration :

La Communauté de communes, procède, conformément aux dispositions du code de la commande publique, à la passation des marchés de la restauration périscolaire et des accueils de loisirs. Les conditions d'intervention du prestataire de service sont précisées dans les termes du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

La prestation se traduit par la fabrication, le transport et la livraison quotidienne des repas (déjeuners et goûters) en liaison froide, nécessaires au service de restauration périscolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires et des accueils de loisirs extrascolaires.

Les menus sont constitués à partir d'un plan alimentaire établi sur la base de cinq composantes devant respecter les fréquences ainsi que les qualités et l'équilibre alimentaires précédemment recommandés par le G.E M.R.C.N (Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition) et désormais inscrits dans le Décret N°2011-1227 du 30 septembre 2011 (version 2.0, juillet 2015) relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Six Commissions Menus se tiennent par année scolaire. Chaque commission de préparation des menus se réunit environ 8 semaines avant le démarrage des prestations de la période suivante. La première commission se tient dans les 2 mois qui précède la rentrée scolaire.

La Commission Menus a pour missions d'étudier les menus pour une période considérée d'apporter des modifications des menus dans le respect de l'équilibre alimentaire et du cahier des charges, d'émettre un avis sur les menus consommés antérieurement, d'apprécier les remarques des consommateurs (professionnels et enfants), de vérifier la qualité et la conformité des services (de livraison) associés : d'évaluer, de recentrer, voire de réajuster les prestations en cours d'exécution. Les responsables des structures et les agents techniques sont sollicités pour remonter les informations du terrain.

La sensibilisation nutritionnelle s'intègre de manière transversale aux axes éducatifs du Projet Educatif Territorial. Le marché s'étend par glissement sur les structures privées du territoire.

Le prestataire a à sa charge la formation des agents de la Communauté de communes travaillant dans les offices de restauration ; il assure un projet de contrôle de connaissances professionnelles et de formation continue du personnel concerné au respect des règles d'hygiène et de

sécurité, à la méthode HACCP, à la remise en température des repas, à l'équilibre nutritionnel ainsi qu'à la mise en valeur de la prestation. Cette formation portera sur les agents concernés de la Communauté de communes à raison, a minima, de deux demi-journées par agent et par an.

4.5 L'organisation de travail et la formation des agents :

L'organisation des temps de travail des agents permet, en vue de répondre aux objectifs du PEDT, d'améliorer, la communication, l'information, la qualité d'accueil des prestations périscolaires et extrascolaires proposées aux usagers. En parallèle, l'organisation des temps de travail (pédagogiques et de préparation) renforce l'attractivité des métiers au sein de la Direction Enfance-Jeunesse.

Les emplois du temps des équipes éducatives sont harmonisés sur l'ensemble du territoire et répondent aux besoins du service, aux spécificités des structures et permettent un équilibre organisationnel et une continuité éducative aux enfants. Ils intègrent des temps de préparation administratif et éducatif qui permettent d'apporter une plus-value qualitative à l'ensemble des prestations proposées. Une journée de pré-rentrée est organisée en amont de la rentrée des classes avec l'ensemble de l'équipe éducative périscolaire.

En parallèle, la collectivité a engagé un travail autour de la pénibilité des métiers des collaborateurs et développer un plan de formation pour les collaborateurs (HACCP, BAFA, BAFD, BPJEPS, formations spécifiques, échanges de savoirs...).

L'ensemble de ces actions et de ces organisations permet de renforcer l'attractivité des métiers au sein de la Direction Enfance-Jeunesse et de tendre vers un respect de la réglementation relative au taux d'encadrement et à la qualification des personnels.

Devant les difficultés rencontrées pour recruter en nombre suffisant les agents d'animation nécessaires pour répondre aux contraintes réglementaires encadrement et diplômes, les prestations péri et extrascolaires ont été calibrées en conséquence en termes d'effectifs d'enfants accueillis.

Des « job dating » sont organisés en mai et juin 2022 pour la finalisation de la période estivale et pour permettre de compléter les équipes de la rentrée 2022/2023.

4.6 La communication :

Les consultations menées auprès des différents acteurs ont mis en exergue un manque accru de communication du Projet Educatif de Territoire et des actions menées par le Service Enfance-Jeunesse. Le Service Communication de la Communauté de Communes sera associé pour la réalisation d'une stratégie de communication adaptée aux besoins de Service. L'élaboration d'un plan de communication annuel permettra d'anticiper les travaux en vue de prioriser et valoriser les actions de la Direction.

Le présent Projet Educatif Territorial fera l'objet d'une synthèse attractive et accessible à tous les acteurs concernés.

4.7 Les représentants des parents d'élèves :

Un collectif de parents représentants les parents d'élèves du territoire est l'interlocuteur régulier et privilégié de la collectivité. Les orientations ou pistes d'évolution sont présentées en amont des décisions.

4.8 La Convention Territoriale Globale :

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance au 31 décembre 2021. La démarche de CTG vise à engager une démarche de réflexion globale et prospective sur les besoins du territoire et notamment sur les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de vie sociale, inclusion numérique, accès à la culture et aux loisirs, en valorisant les spécificités du territoire.

Plusieurs temps forts :

- Analyse documentaire et sociodémographique ;
- Enquête habitants ;
- Ateliers habitants territorialisés ;
- Séminaire stratégique d'identification des priorités ;
- Groupes de travail thématiques.

Comme les habitants, les agents seront sollicités sur les 4 phases de la démarche qui s'échelonneront entre juin 2022 et avril 2023.

Les axes de réflexion enrichiront le PEDT et vice-versa.

5/ Les orientations définies avec l'ensemble des partenaires :

5.1 Les axes du Projet Educatif du Territoire :

Le Projet Éducatif de Territoire doit prendre en compte les différents temps qui ponctuent la journée de l'enfant et du jeune. Les activités de ces temps de vie doivent, dans l'idéal et à leur manière, concourir à l'éducation de l'enfant en dehors de la sphère familiale.

À la suite des constats établis lors des temps de travail d'élaboration du PEDT, la Communauté de commune a choisi de faire du bien-être de l'enfant et de la communication entre la Collectivité, les parents et les Ecoles, l'épicentre de son projet éducatif.

Au terme des rencontres, trois axes gravitant autour d'un axe transversal ont été retenus. Ils doivent faire l'objet d'une approche transversale et interactive lors de la construction des activités proposées aux usagers. Les axes, les objectifs et les actions retenus par la Communauté de communes sont interdépendants et se nourrissent les uns des autres.

Un axe transversal : Prendre soin de...et le dire

AXE	LES OBJECTIFS EDUCATIFS TRANSVERSAUX
AXE n°1 : Prendre soin DE SOI et le dire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concourir à la santé, au développement des compétences et l'épanouissement des enfants par l'accès à des activités d'ouverture sportive et culturelle.
AXE n°2 : Prendre soin DES AUTRES et le dire	<ol style="list-style-type: none"> 2. Promouvoir la citoyenneté, l'inclusion et l'écocitoyenneté. 3. Encourager la connaissance et l'appropriation d'un patrimoine commun. 4. Accompagner et informer les familles du parcours de leur(s) enfant(s) sur l'ensemble des temps éducatifs.
AXE n°3 : Prendre soin DE L'ENVIRONNEMENT et le dire	<ol style="list-style-type: none"> 5. Accompagner chaque acteur éducatif dans la déclinaison des objectifs et renforcer sa formation

5.2 Les objectifs opérationnels et les exemples d'actions :

1. Concourir à la santé, au développement des compétences et l'épanouissement des enfants par l'accès à des activités d'ouverture sportive et culturelle

Objectif opérationnel n°1 :	Promouvoir la santé physique et physiologique de l'enfant
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant d'appréhender son corps par la pratique d'activités sportives ; - Diversifier les choix d'activités sportives ; - Sensibiliser les enfants sur les besoins nutritionnels et physique ; - Respecter le rythme de l'enfant ; - Sensibiliser les parents sur les besoins des enfants ; - Contribuer à la mise en place d'interventions et d'ateliers sur les valeurs nutritionnelles ; - Intégrer des stages sportifs et séjours aux prestations.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Les familles Les Services supports (Service des sports...) Prestataire de la restauration, les prestataires externes, les associations, plan PNNS
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	<u>Qualitatif</u> : amélioration de la connaissance des enfants sur ses besoins de santé (Quizz) <u>Quantitatif</u> : Le nombre d'enfants qui participent aux dispositifs

Objectif opérationnel n°2 :	Prendre en compte les besoins de l'enfant et permettre son épanouissement
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant d'exprimer ses besoins et ses émotions (écoute, disponibilité, sondage, conseil d'enfants) ; - Diversifier les activités (sportives, culturelles, manuelles...) ; - Permettre à l'enfant de choisir son activité ; - Permettre à l'enfant de ne rien faire ; - Aménager des espaces dédiés (coin calme, lecture...) ; - Veiller à la communication avec les familles.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Education Nationale Les familles
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	<u>Qualitatif</u> : Retour des enfants (feedback, consultations...) <u>Quantitatif</u> : Nombre d'enfants qui expriment leurs besoins

Objectif opérationnel n°3 :	Favoriser la mise en place d'activités sportives
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la découverte de son corps et de son espace ; - Diversifier le choix d'activités (collectives et individuelles) ; - Prendre en considération les capacités et le développement de chaque enfant et adapter les activités ; - Proposer de nouvelles activités sportives ; - Mise en place d'activités physiques ayant une finalité ludique, récréative ; - Proposer des activités sous forme de stage.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Les Services supports (Service des sports...) Education Nationale
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	<u>Qualitatif</u> : Retour des enfants et des parents <u>Quantitatif</u> : La participation des enfants

Objectif opérationnel n° 4:	Favoriser la mise en place d'activités créatives permettant l'expression de l'enfant
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier le choix d'activités en extérieur et en intérieur sur les temps périscolaires et extrascolaires (musée, théâtre...) ; - Privilégier une approche ludique, basée sur le plaisir ; - Construire les activités proposées en lien avec les enfants et leur permettre de s'inscrire dans les ateliers de leur choix ; - Encourager les modes d'expression sous toutes ses formes : langage verbal (oral/écrit) et non verbal (langage par le corps, la photo, la musique, l'expression artistique) ; - Encourager les productions et expositions du travail des enfants.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Education nationale
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	<u>Quantitatif</u> : productions des élèves <u>Qualitatif</u> : retour des enfants (sondages), répartition adéquate des ateliers en fonction des envies

2. Promouvoir la citoyenneté, l'inclusion et l'écocitoyenneté

Objectif opérationnel n°1 :	Sensibiliser les enfants au vivre-ensemble
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'acceptation des différences ; - Favoriser le partage et le vivre-ensemble - Faciliter l'accès des enfants avec des problématiques particulières ou avec des besoins particuliers ; - Faciliter l'accès des enfants en situation de handicap ; - Mise en place de règles de vie en collectivité et les respecter ; - Permettre à l'enfant de réfléchir par lui-même et d'avoir un sens critique ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'enfant à s'exprimer dans le respect d'autrui ; - Mener l'enfant à forger sa citoyenneté dans le respect des règles et du cadre de la vie en collectivité ; - Travailler en collaboration avec les acteurs éducatifs ; - Appels à projets SDJES.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Education nationale
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	Qualitatif : Retour des enfants et des encadrants

Objectif opérationnel n°2 :	Accompagner les enfants à être réceptifs à l'écologie
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le gaspillage alimentaire (lien possible avec le prestataire) ; - Permettre aux enfants de comprendre le tri sélectif des déchets et y participer ; - Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement et au développement durable - Sensibiliser les enfants, les parents et les agents à une alimentation saine et équilibrée ; - Sensibiliser au respect de l'environnement et de son environnement ; - Favoriser les échanges avec le service déchet et de la biodiversité ; - Rappel et sensibilisation du rapport GIEC.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Education nationale Direction de la biodiversité et du développement durable Direction de l'environnement (eau, assainissement, déchets)
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	Quantitatif : Réduction du nombre de déchet et limiter le gaspillage Qualitatif : Retour des enfants et des encadrants

3. Encourager la connaissance et l'appropriation et d'un patrimoine commun

Objectif opérationnel n°1 :	Permettre à l'enfant de découvrir la diversité du patrimoine culturel local
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en place d'activités permettant la découverte des climats de Bourgogne ; - Organiser des sorties sur différents lieux du territoire ; - Permettre l'appropriation de la typicité du territoire ; - Permettre l'accès à des lieux culturels ; - Mettre en place des visites dans le cadre de journées inter-centres.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Prestataires externes
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	Quantitatif : Nombre d'enfants ayant participé activement à la découverte du patrimoine Qualitatif : Retour des enfants et des encadrants

Objectif opérationnel n°2 :	Donner envie à l'enfant d'être acteur de son patrimoine
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de parcours découverte par les enfants (rallye photo, course d'orientation, randonnée contée...) ; - Sensibilisation aux actions à mener pour son patrimoine ; - Participation des enfants à l'organisation des journées inter-centres ; - Réalisation de recettes culinaires.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Climat de Bourgogne
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	Qualitatif : Retour des enfants et des encadrants

4. Accompagner et informer les familles du parcours de leur(s) enfant(s) sur l'ensemble des temps éducatifs

Objectif opérationnel n°2 :	Faciliter l'accès des familles à l'information
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la mise en place de rendez-vous sur la structure ainsi qu'au Service Enfance-Jeunesse selon les besoins des familles ; - Organiser des ateliers pour accompagner la prise en main de l'Espace Citoyen ; - Mise en place de temps portes-ouvertes - Encourager les échanges verbaux entre les familles et les agents (aller à l'avant des familles) ; - Reportage sur l'Espace Citoyen ; - Simplifier et clarifier l'accessibilité au Service ; - Promouvoir les prestations du Service (flyers, livrets des prestations).
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Service Communication Education nationale
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	Qualitatif : le retour de l'ensemble des acteurs

Objectif opérationnel n°1 :	Permettre l'implication des familles à la vie de l'accueil
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les moyens de communication (panneaux affichages, espace citoyen, courriels, téléphone, print...) ; - Favoriser les échanges avec les acteurs de l'Education Nationale ; - Mettre en place des journées portes-ouvertes ; - Proposer des temps de rencontre et d'échanges conviviaux avec les parents - Proposer des ateliers familles au sein des structures (intergénérationnel, participation des parents...) ; - Promouvoir les réalisations des enfants et les animations mises en place.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Service Communication Education nationale
Public ciblé :	Les enfants de 2 à 17 ans
Critère d'évaluation :	Qualitatif : le retour de l'ensemble des acteurs

5. Accompagner chaque acteur éducatif dans la déclinaison des objectifs et renforcer sa formation

Objectif opérationnel n°1 :	Veiller à la communication, à l'appropriation et la mise en œuvre des objectifs du PEDT
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le PEDT aux différents acteurs (affichage structure, mailing...); - Réunion d'information et de présentation pour les acteurs éducatifs ; - Mise à disposition des projets au sein des structures ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes ; - Permettre à chaque agent de prendre connaissance du PEDT ; - Accompagner les collaborateurs à la compréhension et à la mise en œuvre du PEDT et intégrer les objectifs dans les projets pédagogiques ; - Favoriser la participation de la communauté éducative au suivi du PEDT ; - Intégrer les orientations éducatives dans la communication à destination des familles et des nouveaux arrivants.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Service Communication Education nationale
Public ciblé :	Les agents, les familles, les enseignants, les directeurs, les conseillers pédagogiques
Critère d'évaluation :	Quantitatif : Retour des acteurs (sondage) Qualitatif : Déclinaison dans les objectifs dans les projets pédagogiques (sondage)

Objectif opérationnel n°2 :	Accompagner et former les collaborateurs pour une plus-value qualitative
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un échange de connaissance entre les différents acteurs de la Direction ; - Encourager la mise en valeur des savoirs faire des agents ; - Organiser des échanges de matériels entre les structures ; - Plan de formation (animation et autres) ; - Recensement des compétences collectives et individuelles des différents collaborateurs ; - Formation aux gestes de premiers secours - Accompagnement des agents dans l'inclusion des enfants en situation de handicap ; - Accompagnement des agents à la découverte du territoire.
Direction ou Service concerné(e) :	Direction Enfance-Jeunesse Direction des Ressources Humaines Mission attractivité, développement économique et tourisme / Education nationale
Public ciblé :	Les agents, les familles, les enseignants, les directeurs, les conseillers pédagogiques
Critère d'évaluation :	Quantitatif : Retour des acteurs (sondage) Qualitatif : Déclinaison dans les objectifs dans les projets pédagogiques (sondage)

Les projets pédagogiques des structures de la Communauté de communes déclineront progressivement les axes, les objectifs éducatifs et opérationnels du Projet Educatif de Territoire.

5.3 Un PEDT en évolution constante :

Le Projet Educatif de Territoire doit rester souple et adaptable, son évaluation annuelle doit permettre :

- de communiquer et de partager le contenu du PEDT à l'ensemble des acteurs et partenaires ;
- de s'approprier et faire vivre le projet ;
- de mesurer les évolutions quantitatives et qualitatives auprès des usagers ;
- de définir les points d'amélioration et les ajustements nécessaires ;

6/ L'évaluation :

Considérant les remarques émises lors du premier Comité de pilotage du 20 avril 2022, le bilan du précédent PEDT, retracant les 3 dernières années 2018/2021, n'a pas fait l'objet d'une évaluation suffisamment aboutie.

Pour préciser, le précédent PEDT retranscrivait et faisait état des intentions éducatives et organisationnelles déterminées sur les territoires des 3 ex-communautés de communes de Gevrey-Chambertin, du Pays de Nuits-Saint-Georges, du Sud Dijonnais.

Le travail mené au sein du Service Enfance Jeunesse durant ces trois années s'est porté sur une organisation uniformisée de la direction enfance jeunesse, disposant d'organigrammes évolutifs, de plans de titularisation conséquents pour les professionnels d'animation et techniques, de refontes progressives et évolutives des tarifs périscolaires et extrascolaires.

En 2020, alors que les ambitions de la Communauté de communes se portaient sur la définition d'un nouveau PEDT, plus associatif des partenaires institutionnels, et dans une dynamique de construction partagée, la crise sanitaire sans précédent, a interrompu toute démarche de rencontre et de travail collectif. Le maintien des ouvertures d'accueils s'est alors imposé dans un contexte de changement permanent, de protocoles restrictifs quant aux possibilités de mise en œuvre d'animations et de sorties, puis en sortie de crise sanitaire, la communauté de communes a redéfini un nouvel organigramme et dimensionné aux capacités possibles en termes de prestations péri et extrascolaires.

Un bilan exhaustif a donc été réalisé au premier trimestre 2022, priorisant la volonté de connaître la vision globale des usagers (enfants et familles) et du corps enseignant au sujet du PEDT existant. Les points d'amélioration à prioriser sont évoqués dans le présent PEDT dans la partie 3.4 la démarche de concertation.

Ainsi, pour le PEDT 2022-2025, il est d'ores et déjà prévu de constituer périodiquement une évaluation des actions mises en œuvre, aussi bien sur leurs fonds que sur leurs formes, et dans une concertation partagée entre les acteurs éducatifs participants aux Comités de suivi, aux comités techniques, et aux comités de pilotage.

Au regard des axes éducatifs déterminés, la définition de critères d'évaluation constituera un travail régulier de la part des professionnels du Service Enfance Jeunesse, et les prestations proposées se confronteront périodiquement à une évaluation de la part des usagers (les enfants et leurs parents).

Pour chaque période, un bilan d'activité est demandé aux responsables d'accueils et à leurs équipes, et ceux-ci seront analysés en vue des comités de suivi, comités techniques et comités de pilotage. Il sera recherché la pertinence et le respect des actions mises en œuvre avec les impératifs et attendus contractuels de la CAF et du cadre défini de la prochaine CTG.

7/ Les modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le présent PEDT sera signé pour une durée de trois ans et le Conseil communautaire votera tout avenant de modification et de renouvellement.

Le comité de pilotage proposera les modifications et les prolongations, en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de gouvernance du PEDT, des bilans des équipes d'encadrements et des familles.